

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°8

A OÛT 2012



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

## Table des matières

### 03. L'exercice des activités de recherche

#### 03.03. Appui à la recherche

##### 03.03.05. Accès aux documents administratifs

- Décision relative aux actes administratifs et contractuels du CNRS - DEC100220DAJ - 04/11/2010

### 07. Mesures particulières du CNRS

#### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

##### 07.01.01. DR1

###### 07.01.01.04. 2012

- Nomination de Mme Isabelle DEAN ROUQUET directrice de l'UPS2776 POUCHET, Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY, directrice adjointe - DEC121619INSHS - 01/08/2012

##### 07.01.02. DR2

###### 07.01.02.04. 2012

- Nomination aux fonctions d'assistant(e) de prévention (AP) Florence Jollivet UMR7212 - DEC121848DR02 - 18/06/2012

- Cessation d'activité d'un assistant de prévention Jacques Giusiano FRC550 - DEC122284DR02 - 10/08/2012

- Décision portant nomination de Mme Valérie BERTHE aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7089 intitulée « Laboratoire d'Informatique Algorithmique: Fondements et Applications (LIAFA) » - DEC122018INS2I - 23/07/2012

- Décision portant Nomination d'un assistant de prévention L.OLANIER UMR 7615 - DEC121784DR02 - 11/06/2012

- Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS Geoffrey Letessier - DEC121958DR02 - 02/07/2012

- Décision portant nomination de M. David POINTCHEVAL aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8548 « Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure (DIENS) » - DEC122021INS2I - 23/07/2012

- Décision portant cessation d'activité aux fonctions d'ACMO M.Richard UMR 7625 - DEC121302DR02 - 08/06/2012

- Nomination PCR C.Calers UMR7197 Pradier - DEC121130DR02 - 23/03/2012

##### 07.01.03. DR3

###### 07.01.03.04. 2012

- Décision nomination M Franck LECOQ Directeur de l'UMR 8568 - DEC121913INSHS - 18/07/2012

- Décision de nomination de Simon Paud, assistant de prévention à l'UMR 7194 - DEC121647DR03 - 15/05/2012

- Décision de nomination de Mme Amina METTOUCHI Directrice adjointe de l'UMR8135 - DEC121753INSHS - 18/07/2012

- Nomination de Mme Fabienne AUJARD aux fonctions de DU de l'UMR7179 - DEC121965INEE - 31/08/2012

##### 07.01.04. DR4

###### 07.01.04.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme Anne VILNAT aux fonctions de directrice adjointe de l'unité propre de recherche n°3251 intitulée « Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur (LIMSI) » - DEC122023INS2I - 23/07/2012

##### 07.01.05. DR5

###### 07.01.05.04. 2012

- Décision portant nomination de Madame Véronique Chagué directeur de l'unité propre de service N° 850 intitulée "CIRMED" - DEC121927INSU - 02/08/2012

- Décision nomination Blaise ALLAZ directeur de l'UMR 2959 - DEC121905INSHS - 25/06/2012

#### 07.01.06. DR6

##### 07.01.06.04. 2012

- Reconduction de nomination d'une personne compétente en radioprotection (Christelle Aigueperse - UMR 7214) - DEC112625DR06 - 16/05/2012

- Reconduction de nomination d'une personne compétente en radioprotection (Pascal Boulet - UMR 7198) - DEC122228DR06 - 04/06/2012

- Nomination de François GIRET directeur de la FRE3497 IREDU - DEC121708INSHS - 01/08/2012

- Nomination d'une personne compétente en radioprotection (Sébastien Naille - UMR 7564) - DEC112890DR06 - 16/05/2012

- Nomination d'une personne compétente en radioprotection (Christophe Charron - UMR 7214) - DEC112884DR06 - 16/05/2012

#### 07.01.07. DR7

##### 07.01.07.04. 2012

- Nomination de M. Laurent COULON en qualité de directeur-adjoint de l'UMR5189 - DEC112637INSHS - 09/07/2012

#### 07.01.09. DR10

##### 07.01.09.04. 2012

- Nomination de Doris PFLUMIO aux fonctions de responsable du service des ressources humaines DR10 - DEC122303DR10 - 01/09/2012

- DEC portant nomination de Jean-Serge REMY aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR n° 7199 intitulée « Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives" - DEC121823INC - 10/07/2012

#### 07.01.10. DR11

##### 07.01.10.04. 2012

- Portant nomination de Monsieur Serge COSNIER aux fonctions de directeur de l'UMR n° 5250 intitulée « Département de Chimie Moléculaire (DCM) - DEC121822INC - 17/07/2012

#### 07.01.13. DR14

##### 07.01.13.04. 2012

- Décision Nomination ACMO (AP) - USR 2936 - MOULIS - M.HUET (agent CNRS) - DEC121862DR14 - 19/06/2012

- Décision nomination d'une PCR - UMR 5503 - LGC - M.GIBILARO - DEC121849DR14 - 18/06/2012

#### 07.01.14. DR15

##### 07.01.14.04. 2012

- DEC portant nomination de plein exercice de M. Jean Guillon, responsable de la FRE3396 - DEC121797INC - 17/07/2012

- Décision portant nominations de Mme Myriam DESAINTE-CATHERINE, de M. Mohamed hédi MOSBAH et de M. Xavier BLANC aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5800 intitulée « Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI) » - DEC122014INS2I - 23/07/2012

#### 07.01.16. DR17

##### 07.01.16.04. 2012

- Décision portant nomination de Frédérick Niepceron assistant de prévention dans une unité du CNRS - DEC122188DR17 - 31/07/2012

- Décision nomination Monsieur Dominique MARTIN, Directeur Adjoint de l'UMR 6211 - DEC121894INSHS - 18/07/2012

- Décision portant nomination de Carole Broussard assistante de prévention dans une unité du CNRS - DEC122054DR17 - 19/07/2012

07.01.18. DR19

07.01.18.04. 2012

- Nomination-AP-Luc-SKRZYPECK-USR3486 - DEC121785DR19 - 12/07/2012

07.01.19. DR20

07.01.19.04. 2012

- Décision de Nomination de Mme Lucile CHANQUOY Directrice Adjointe de l'UMR 7320 - DEC121877INSHS - 18/07/2012

- DEC portant nomination de plein exercice de M. Rachid Benhida aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR7272 - DEC121789INC - 17/07/2012

- Nomination de Frédéric GEORGI aux fonctions d'assistant de prévention UMR 7635 - DEC122324DR20 - 16/05/2012

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme Anne Pépin aux fonctions de directrice par intérim de la Mission pour la place des femmes au CNRS - DEC122246DAJ - 06/08/2012

07.01.23. Décisions collectives de nomination

07.01.23.04. 2012

- Personnels ingénieurs et techniciens - concours internes et externes 2011 et 2012 - nominations - SDPIT2012-290 -

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1

07.02.01.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Jean GAYON par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMR 8590 - DEC122181DR01 - 31/07/2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Alain MARTY par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMR 8118 - DEC122184DR01 - 31/07/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Jean GAYON - UMR 8590 - DEC122182DR01 - 31/07/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Alain MARTY - UMR 8118 - DEC122185DR01 - 31/07/2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe PORTIER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMR 8582 - DEC122193DR01 - 01/08/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Philippe PORTIER - UMR 8582 - DEC122194DR01 - 01/08/2012

07.02.02. DR2

07.02.02.04. 2012

- Délégation de signature pour les actes relevant de la personne responsable des marchés (Heidmann) - DEC122040DR02 - 01/07/2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Antoine Heidmann par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122039DR02 - 01/07/2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Jonathan Weitzman par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122094DR02 - 13/07/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (Le Calvez) - DEC122116DR02 - 17/07/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (Weitzman) - DEC122095DR02 - 13/07/2012

### 07.02.03. DR3

#### 07.02.03.04. 2012

- Délégation de signature PRM consentie par M. Jean-Claude Florent, directeur de l'UMR 176 - DEC122149DR03 - 19/07/2012

- Délégation de signature PRM consentie par Héribert Hirt, directeur de l'ERL8196 - DEC121182DR03 - 17/07/2012

### 07.02.04. DR4

#### 07.02.04.04. 2012

- Délégation de signature du délégué régional à Y. Frégnac et à ses collaborateurs - UPR3293 - DEC121365DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à P.O. Lagage et à ses collaborateurs - UMR7158 - DEC121377DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature d'E. Vincent à ses collaborateurs - URA2464 - DEC121436DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à A. Stocchi et à ses collaborateurs - UMR8607 - DEC121429DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de P.O. Lagage à ses collaborateurs - UMR7158 - DEC121378DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature d'A. Stocchi à ses collaborateurs - UMR8607 - DEC121430DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à E. Vincent et à ses collaborateurs - URA2464 - DEC121435DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature d'Y. Frégnac à ses collaborateurs - UPR3293 - DEC121366DR04 - 01/06/2012

### 07.02.06. DR6

#### 07.02.06.04. 2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire à Jean-Christophe Foltete (UMR6049) - DEC120083DR06 - 20/06/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (UMR6049) - DEC120084DR06 - 20/06/2012

### 07.02.07. DR7

#### 07.02.07.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M. Abdelkader Zighed par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122230DR07 - 31/07/2012

### 07.02.09. DR10

#### 07.02.09.04. 2012

- Délégation de signature en cas d'empêchement du DR aux responsables de la DR10 - DEC122304DR10 - 01/09/2012

### 07.02.10. DR11

#### 07.02.10.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M Philippe CARDIN, directeur du UMR 5275, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122067DR11 - 24/07/2012

- Délégation de signature consentie à M Serge COSNIER, directeur de l'UMR5250, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122380DR11 - 30/08/2012

- Délégation de signature consentie à M. BOUDJEMA, directeur de l'UMR 5108, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122372DR11 - 29/07/2012

- Délégation de signature consentie à Mme Françoise BERTHOUD, directrice du GDS 3524 intitulé "EcolInfo" en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122213DR11 - 27/07/2012

07.02.11. DR12

07.02.11.04. 2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (Noël Nguyen UMR7309) - DEC122024DR12 - 24/07/2012
- Délégation de signature consentie à Livio De Luca (UMR3495) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122004DR12 - 12/07/2012
- Délégation de signature consentie à Noël Nguyen UMR7309 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122022DR12 - 24/07/2012
- Délégation de signature consentie à Jean-Marc Layet UMR7345 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121834DR12 - 09/07/2012

07.02.12. DR13

07.02.12.04. 2012

- Délégation de signature de M. Jean-Claude KONIG - UMR 5506 - DEC122159DR13 - 23/07/2012

07.02.14. DR15

07.02.14.04. 2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) FR 3423 - DEC120843DR15 - 20/02/2012

07.02.16. DR17

07.02.16.02. 2010

- Décision ordonnateur pour Bernd Grambow UMR 6457 - DEC105046DR17 - 03/11/2010

07.02.16.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Gilles Pinay par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122201DR17 - 25/07/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC122202DR17 - 30/07/2012

07.02.19. DR20

07.02.19.04. 2012

- Décision portant modification de la décision n° 100033DAJ portant délégation de signature (Délégation Côte d'Azur)
- DEC121940DAJ - 11/07/2012

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.04. 2012

- Décision portant modification de la décision n° 112717DAJ du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature (Délégation Alsace) - DEC122390DAJ - 31/08/2012

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.10. DR11

07.03.10.04. 2012

- Décision modificative de la décision n°11A002DSI du 4 janvier 2011 - DEC121674INSHS - 26/06/2012

07.03.12. DR13

07.03.12.04. 2012

- Création de l'UMR8222-LECOB suite à la fermeture de la FRE3350 - DEC122041INEE - 17/07/2012

07.04. Décisions tarifaires

07.04.09. DR10

07.04.09.04. 2012

- Décision tarifaire UMR7242 intitulée PARP. - DEC122068DR10 - 09/07/2012

07.04.17. DR18

07.04.17.04. 2012

- Tarifs 2012 pour la plate-forme CSB du GDS3366 - DEC122006DR18 - 06/07/2012

07.04.19. DR20

07.04.19.04. 2012

- Décision relative au tarif du logiciel de gestion des colloques - DEC121017DR20 - 09/03/2012

- Décision fixant le tarif d'affrètement des navires de la division technique de l'INSU (DT INSU) UPS 855 - DEC122317DR20 - 22/08/2012

07.06. Autres décisions

07.06.05. DR5

07.06.05.04. 2012

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Île-de-France Ouest et Nord - DEC122347DR05 - 23/08/2012

07.06.07. DR7

07.06.07.04. 2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5534 Centre de génétique et de physiologie moléculaire et cellulaire - DEC122260DR07 - 01/08/2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5558 Biologie et biométrie évolutive - DEC122274DR07 - 01/08/2012

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation Rhône Auvergne - DEC121954DR07 - 27/07/2012

- Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR5513 Laboratoire de Tribologie et Dynamique des Systèmes - DEC122229DR07 - 31/07/2012

- Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR5189 Histoire et sources des mondes antiques - DEC122263DR07 - 16/07/2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5259 Laboratoire de mécanique des contacts et des structures - DEC122266DR07 - 01/08/2012

07.06.11. DR12

07.06.11.04. 2012

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - DEC122351DR12 - 28/08/2012

- Décision fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives pour le CNRS Délégation Provence et Corse pour l'année 2012 - DEC122401DR20 - 05/06/2012

- Décision fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives pour le CNRS Délégation Provence et Corse pour l'année 2012 - DEC122359DR12 - 05/06/2012

- Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la CORAS et à la CRFP pour la Délégation Provence et Corse - DEC122360DR12 - 10/07/2012

07.06.14. DR15

07.06.14.04. 2012

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein de la commission régionale de formation permanente DR15 - DEC122339DR15 - 23/08/2012

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein de la commission régionale d'action sociale DR15 - DEC122332DR15 - 23/08/2012

07.06.16. DR17

07.06.16.04. 2012

- Décision portant cessation d'activité de Irène Campistron aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'Assistant de prévention (AP) - DEC122192DR17 - 31/07/2012

- Décision portant cessation d'activité de Sébastien Briand aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) - DEC122200DR17 - 25/07/2012

07.06.18. DR19

07.06.18.04. 2012

- Décision fixant le nombre de siège auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du CRHSCT de la délégation Normandie - DEC121941DR19 - 30/08/2012

07.06.19. DR20

07.06.19.04. 2012

- Décision fixant le nombre de sièges au CRHSCT - DEC122319DR20 - 21/08/2012

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.04. 2012

- Décision portant modification de la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité - DEC122262DAJ - 31/08/2012



**DEC100220DAJ**

**Décision relative aux actes administratifs et contractuels du CNRS**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°080001DAJ du 14 mars 2008 relative aux actes administratifs et contractuels du CNRS ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>. – Typologie des actes administratifs et contractuels du CNRS**

**1.1 Actes administratifs**

Les actes administratifs du CNRS comprennent : les décisions, les circulaires, les instructions, les procédures qualité, les notes.

Parmi eux, sont à distinguer ceux qui modifient l'état du droit ou la situation juridique de leur destinataire, intitulés au CNRS « décisions », et ceux qui n'édictent pas de règles de droit. Ils ont pour objet par exemple d'exposer une politique, de déterminer des modalités d'application. Ils sont, au CNRS, intitulés « circulaires », « instructions », « procédures qualités », « notes ».

**1.2 Actes contractuels**

Les actes contractuels du CNRS comprennent les accords-cadres (ou conventions-cadres, accords-généraux), les contrats et les conventions (ou protocoles, accords).

Les actes administratifs et contractuels précités sont définis à l'annexe n°1 de la présente décision.

**Art. 2. – Numérotation des actes administratifs et contractuels du CNRS**

Les actes précités à l'article 1.1 font l'objet d'une numérotation normalisée attribuée par l'application Doc Utiles.



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

Le numéro normalisé est composé d'une succession de 11 à 14 caractères qui sont organisés comme suit :

- 1°) Code « Nature de l'acte » (3 lettres)
- 2°) Année d'émission (2 chiffres)
- 3°) Numéro d'ordre dans la séquence annuelle (5 chiffres)
- 4°) Code « Service émetteur » (2 à 4 caractères)

Les codes « Nature de l'acte » et « Service émetteur » sont listés à l'annexe n° 2 de la présente décision.

### **Art. 3. – Publication des actes administratifs**

3.1 A l'exception des notes et des décisions de gestion administrative des personnels, les actes administratifs visés à l'article 1.1 font obligatoirement l'objet, après leur signature, d'une publication au Bulletin officiel du CNRS.

Le service émetteur de l'acte assure, dans l'application Doc Utiles, son enregistrement et sa transmission pour publication au Bulletin officiel du CNRS.

3.2 Les actes contractuels ne font pas l'objet d'une publication au Bulletin officiel du CNRS.

### **Art. 4. – Dispositions diverses**

La décision n°080001DAJ du 14 mars 2008 relative aux actes administratifs et contractuels du CNRS est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/11/2010

Le Président

  
ALAIN FUCHS

## I. Actes administratifs

### a) Les décisions

**Définition :** Les actes administratifs ayant juridiquement le caractère de décision sont ceux qui modifient l'état du droit (décision réglementaire) ou la situation juridique de leur destinataire (décision individuelle).

Les actes réglementaires sont ceux qui ont une portée générale et impersonnelle.

Les actes individuels sont ceux qui concernent une personne déterminée.

Ces actes s'appellent au CNRS des « décisions », ce qui permet de bien les distinguer des « arrêtés » ministériels, notamment ceux émanant du ministère de tutelle.

Exemples : Décisions de nomination, de délégation de signature, de création ou de renouvellement ou de suppression de structures, ... .

**Cas particuliers :** Les décisions dont le contenu ne peut être présenté que sous la forme d'un tableau fait l'objet d'un code particulier déterminé en fonction de leur forme.

Exemples : Barème de rémunération, grille tarifaire, ... .

### b) Les circulaires, les instructions, les procédures qualité, les notes

**Définitions :** Les circulaires, les notes, les instructions et les procédures qualité n'édicte pas de règles nouvelles. Ils ont pour objet d'exposer une politique, de commenter, d'interpréter une législation ou une réglementation, et/ou d'en déterminer les modalités d'application en interne, au sein des entités concernées.

**Circulaires :** Il s'agit des textes qui indiquent notamment les façons de procéder, les précautions à prendre, les contrôles à exercer, les délais à observer relatifs à l'application d'une loi ou d'un règlement.

Les circulaires ont une portée générale et permanente.

Exemple : Circulaire n° CIR060002DRH du 20 juin 2006 d'application par le CNRS des dispositions d'attribution des chèques emploi-service universels préfinancés.

**Instructions :** Ce terme est réservé aux instructions de procédure éditées par la Mission de pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR) de la direction générale déléguée aux ressources.

Exemple : Instruction de procédure n° INS990310BPC du 1<sup>er</sup> décembre 1999 modifiée relative à l'attribution de subventions.

**Procédures qualité :** Il s'agit des textes définissant les procédures et normes « qualité » au CNRS.

Exemple : La procédure qualité "Protection et transfert des résultats de la recherche / 1- Projet de valorisation et gestion de la propriété intellectuelle" n° PRQ040002BPC du 5 novembre 2004.

**Notes :** Il s'agit de textes qui donnent des consignes (note d'instruction) ou qui transmettent une ou des informations (note d'information).

Les notes peuvent exposer, par exemple, des faits, des recommandations, des mesures prises ou à prendre, des solutions ou, le cas échéant, décrire des opérations à effectuer.

Exemple : Note du 29 mai 2007 aux Délégués régionaux relative à l'adhésion du CNRS à des associations loi 1901.

## II. Actes contractuels

### **Définitions :**

**Accords-cadres :** L'accord-cadre (convention-cadre, accord-général) est une convention conclue entre le CNRS et un partenaire ayant pour but de définir le périmètre scientifique de la coopération, les méthodes de travail et les règles de collaboration.

L'accord-cadre définit en particulier, la structure de suivi de la coopération (conseil d'orientation, comité de pilotage, comité de valorisation) ainsi que les règles de répartition de la propriété intellectuelle, les règles d'exploitation des résultats issus de ces collaborations, de publication et de confidentialité. Ces règles seront applicables à toutes les unités du CNRS qui contracteront avec ce partenaire.

Cet accord facilite ainsi la conclusion de contrats spécifiques de collaboration (contrat de recherche, création de structure de recherche, thèses). Il offre un cadre d'échanges réguliers d'informations entre le partenaire et le CNRS.

Les contrats spécifiques de collaboration sont ensuite établis en faisant référence à cet accord-cadre ; il suffit alors de préciser les aspects scientifiques, techniques et financiers.

Les accords-cadres (code ACC) ont la spécificité d'ouvrir un cadre contractuel général à la passation de conventions particulières.

**Contrats et conventions :** Selon l'article 1101 du Code civil le contrat se définit comme une convention : « Le contrat est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent, envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire ou ne pas faire quelque chose ».

Les termes « *contrat* », « *convention* » sont utilisés indifféremment. En fait, « *contrat* » désigne plutôt le document et « *convention* » désigne plutôt le contenu du contrat, c'est-à-dire, ce à quoi les signataires se sont engagés.

Les appellations données aux contrats (protocole, accord, ...) ne posent pas de difficultés ; celle-ci est de toute façon choisie par les parties à la signature de l'acte et, outre le terme générique de « *contrat* », le vocabulaire en usage désigne clairement l'acte comme contractuel.

Les contrats du CNRS visés par le système de numérotation normalisée sont ceux dont l'objet relève de la collaboration scientifique.

Le même code (CON) couvre l'ensemble de ces actes contractuels, quelle que soit leur appellation (*contrat, protocole, convention*).

## Annexe n° 2 de la décision n° 100220DAJ relative à la codification des actes et des services émetteurs du CNRS

### I. Code « Nature de l'acte » :

- a) Actes administratifs :
  - Décision : DEC
  - Circulaire : CIR
  - Note : NOT
  - Instruction : INS
  - Tableau de bord, Grille indiciaire, Tarif : TAB
  - Procédure qualité : PRQ
- b) Actes contractuels :
  - Contrat, protocole, accord, convention : CON
  - Accord-cadre, convention-cadre, accord-général : ACC

### II. Code « Service émetteur » :

#### a) Présidence et directions ou services rattachés :

- PRE : Présidence
- FSD : Fonctionnaire de sécurité défense
- DAI : Direction de l'audit interne
- DCOM : Direction de la communication

#### b) Instituts :

- INC : Institut de Chimie
- INS2I : Institut des Sciences Informatiques et leurs interactions
- INSIS : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes
- INSB : Institut des Sciences Biologiques
- INEE : Institut Ecologie et Environnement
- INSMI : Institut national des Sciences Mathématiques et leurs Interactions
- INP : Institut de Physique
- INSHS : Institut des Sciences Humaines et Sociales
- IN2P3 : Institut National de Physique nucléaire et Physique des Particules
- INSU : Institut National des Sciences de l'Univers

#### c) Direction générale déléguée à la science et directions ou services rattachés :

- DGDS : Directeur Général Délégué à la Science
- DASTR : Direction d'appui à la structuration territoriale de la recherche
- DERCI : Direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale
- DIRE : Direction de l'innovation et des relations avec les entreprises
- DIST : Direction information scientifique et technique
- MI : Mission pour l'interdisciplinarité
- SGCN : Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

#### d) Direction générale déléguée aux ressources et directions ou services rattachés :

- DGDR : Directeur Général Délégué aux Ressources
- MPR : Mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts
- DSFIM : Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation
- DCIF : Direction des comptes et de l'information financière.
- DRH : Direction des ressources humaines
- DSI : Direction des systèmes d'information
- DAJ : Direction des affaires juridiques
- CNPS : Coordination nationale de prévention et de sécurité

#### e) Délégations régionales : DRXX (XX : numéro de la Délégation)

#### f) Agent comptable principal : ACP

DEC 121619INSHS

**Décision portant nomination de Mme Isabelle DEAN ROUQUET aux fonctions de directrice, et de Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY, directrice adjointe de l'unité propre de service UPS2776 intitulée POUCHET**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122738DSI en date du 5 janvier 2012 portant sur le renouvellement de l'unité propre de service intitulée 2776, POUCHET, et nommant Mme Christine LE SUEUR, directrice par intérim de l'unité;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. A la date du 1<sup>er</sup> juin 2012, Il est mis fin aux fonctions de Mme Christine LE SUEUR, directrice par intérim de l'unité propre de service susvisée;
- II. A compter de cette même date, Mme Isabelle DEAN ROUQUET, Ingénieur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommée directrice de l'unité propre de service susvisée.
- III. A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2012, Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY, ingénieure d'étude 1<sup>ère</sup> classe est nommée directrice adjointe de l'unité propre de service susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 01/08/2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

DEC121848DR02

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'université Paris Diderot Paris 7 le 11/01/2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°7212 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 portant création de l'unité de recherche n°7212, intitulée Pathologie et virologie moléculaire dont le directeur est monsieur Hugues de Thé;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 01/09/2011 ;

Considérant que Mme Jollivet Florence a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Paris A du 5/03/2012 au 07/03/2012 et du 02/04/2012 au 04/04/2012

DECIDE :

Article 1 : Mme Jollivet Florence, ingénieur d'études est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n° 7212, à compter du 05/04/2012.

Mme Jollivet Florence exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Jollivet Florence est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18/06/2012  
Le directeur de l'unité  
(Signature)  
Hugues de Thé

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du chef d'établissement partenaire  
Président de l'Université Paris Diderot Paris 7  
Vincent Berger

Visa du chef d'établissement partenaire  
Déléguée régionale Inserm Paris 7  
Laurence Lomme



DEC122284DR02

**Décision portant cessation d'activité de M. Jacques Giusiano aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 070124DR02 du 16/05/2007 portant nomination de M. Jacques Giusiano aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Jacques Giusiano, dans l'unité du CNRS n° FRC550, à compter du 01/07/2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10/08/2012

Le directeur de l'unité  
Francis-André Wollman  
(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

DEC122018INS2I

**Décision portant nomination de Mme Valérie BERTHE aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7089 intitulée « Laboratoire d'Informatique Algorithmique: Fondements et Applications (LIAFA) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7089 intitulée « Laboratoire d'Informatique Algorithmique: Fondements et Applications (LIAFA) » et nommant M. Michel HABIB directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n°122156INS2I en date du 20 juillet 2012 portant nomination de M. Pierre FRAIGNIAUD aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7089 intitulée « Laboratoire d'Informatique Algorithmique: Fondements et Applications (LIAFA) » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Valérie BERTHE, Directrice de recherche au CNRS est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er juillet 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122018INS2I

**Décision portant nomination de Mme Valérie BERTHE aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7089 intitulée « Laboratoire d'Informatique Algorithmique: Fondements et Applications (LIAFA) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7089 intitulée « Laboratoire d'Informatique Algorithmique: Fondements et Applications (LIAFA) » et nommant M. Michel HABIB directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n°122156INS2I en date du 20 juillet 2012 portant nomination de M. Pierre FRAIGNIAUD aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7089 intitulée « Laboratoire d'Informatique Algorithmique: Fondements et Applications (LIAFA) » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Valérie BERTHE, Directrice de recherche au CNRS est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er juillet 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/07/12



\_\_\_\_\_  
Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

**DEC121784DR02**

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Pierre et Marie Curie le 22/03/2010 portant création de l'unité mixte de recherche n°7615 ;

**Vu** la décision n° 08A12DSI du 19/12/2008 nommant monsieur Christian Fréty, directeur de l'unité de recherche n°7615, intitulée Physicochimie des Polymères et des Milieux Dispersés ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 13/02/2012 ;

Considérant que M. Ludovic Olanier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS 05/03/2012 au 07/03/2012 et du 02/04/2012 au 04/04/2012 ;

DECIDE :

Article 1 : M Ludovic Olanier, assistant ingénieur  
est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 7615, à compter du 05/04/2012.

M Ludovic Olanier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Ludovic Olanier est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11/06/2012  
Le directeur de l'unité  
Christian Frétny  
(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du chef d'établissement partenaire  
Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

# Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

**DEC121958DR02**

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 08A001DSI du 19/12/2008 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°9080 intitulée Laboratoire de biochimie théorique dont le directeur de l'unité est monsieur Philippe Derreumaux ;

Considérant que M. Letessier Geoffrey a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Pierre et Marie Curie du 22/05/2012 au 14/06/2012 (durée 39 heures)

DECIDE :

Article 1 : M. Letessier Geoffrey, ingénieur d'études est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 9080, à compter du 15/06/2012.

M. Letessier Geoffrey exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Letessier Geoffrey est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 02/07/2012  
Le directeur de l'unité  
Philippe Derreumaux  
(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

DEC122021INS2I

**Décision portant nomination de M. David POINTCHEVAL aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8548 intitulée « Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure (DI ENS) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8548 intitulée « Laboratoire d'informatique de l'école normale supérieure (LIENS) » ; et nommant M. Jean VUILLEMIN directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n°112435INS2I en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant nomination de M. David POINTCHEVAL aux fonctions de directeur adjoint par intérim ;

**Vu** la décision n°120263INS2I en date du 23 février 2012 portant nomination de M. Jean PONCE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8548 intitulée « Laboratoire d'informatique de l'école normale supérieure (LIENS) » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. David POINTCHEVAL, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



DEC122021INS2I

**Décision portant nomination de M. David POINTCHEVAL aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8548 intitulée « Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure (DI ENS) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8548 intitulée « Laboratoire d'informatique de l'école normale supérieure (LIENS) » ; et nommant M. Jean VUILLEMIN directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n°112435INS2I en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant nomination de M. David POINTCHEVAL aux fonctions de directeur adjoint par intérim ;

**Vu** la décision n°120263INS2I en date du 23 février 2012 portant nomination de M. Jean PONCE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8548 intitulée « Laboratoire d'informatique de l'école normale supérieure (LIENS) » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. David POINTCHEVAL, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

23/07/12



\_\_\_\_\_  
Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC121302DR02

**Décision portant cessation d'activité de Mme Murielle Richard aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 080001DR02 du 16/04/2008 portant nomination de Mme Murielle Richard aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Murielle Richard dans l'unité du CNRS n° 7625 à compter du 01/09/2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 08/06/2012

Le directeur de l'unité  
(Signature)  
Bernard Cazelles

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

## Nomination d'une personne compétente en radioprotection

---

DEC121130DR02

Conformément à la réglementation en vigueur<sup>1</sup>, Monsieur Christophe Calers, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée par SGS Qualitest Industrie à Orsay le 31/01/2012.

Après avis favorable du CSHS de la circonscription Paris B en date du 16/03/2012, Monsieur Christophe Calers est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° 7197, à dater du 27/01/2012.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 27/01/2012, date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs<sup>2</sup>.

*(Signature)*

Claire-Marie Pradier  
Directeur de l'Unité du CNRS n°7197

*(Signature)*

Christine d'Argouges  
Déléguée régionale  
CNRS Délégation Paris B

*(Signature)*

Jean Chambaz  
Président de l'Université Pierre et Marie Curie

---

<sup>1</sup> Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

<sup>2</sup> Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

DEC121913INSHS

**Décision portant nomination de M .Franck LECOQ aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8568 intitulée *Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED)***

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8568 intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) et nommant M. Franck LECOQ directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Franck LECOQ, Ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des forêts, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, en remplacement de M Jean Charles HOURCADE, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

# Décision DEC121647DR03 portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention quinquennale 2009-2013 conclue avec le Muséum national d'histoire naturelle le 24 mai 2011, portant création de l'unité mixte de recherche n° 7194 ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité de recherche n° 7194, intitulée « Histoire naturelle de l'Homme préhistorique » et dirigée par M. Christophe FALGUERES ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 12 janvier 2012 ;

Considérant que M. Simon PUAUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre 2011, et les 1, 2, et 5 décembre 2011 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Simon PUAUD, IE au CNRS, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 7194, à compter du 12 janvier 2012.

M. Simon PUAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Simon PUAUD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mai 2012  
Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS



DEC121753INSHS

**Décision portant nomination de Mme Amina METTOUCHI aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8135 intitulée *Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN)***

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8135 intitulée Langage, Langues et cultures d'Afrique noire et nommant Mme Martine VANHOVE directrice de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique;

**Vu** l'accord du partenaire;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Amina METTOUCHI, Directrice d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

## **DEC121965INEE**

Décision portant nomination de Mme Fabienne AUJARD aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n° 7179 intitulée *Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés*

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7179 intitulée *Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés* et nommant Mme Martine PERRET directrice de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Fabienne AUJARD, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, en remplacement de Mme Martine PERRET, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



DEC122023INS2I

**Décision portant nomination de Mme Anne VILNAT aux fonctions de directrice adjointe de l'unité propre de recherche n°3251 intitulée « Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur (LIMSI)»**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°08A001DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°3251 intitulée « Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur (LIMSI) » et nommant MM. Patrick LE QUERE directeur et Philippe TARROUX directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** la décision n°112565INS2I en date du 21 décembre 2011 portant modification de l'institut de rattachement ;

**Vu** la décision n°113089INS2I en date du 17 janvier 2012 portant nomination de Mme Anne VILNAT aux fonctions de directrice adjointe par intérim ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Anne VILNAT, Professeure des universités à l'université Paris-Sud, est nommée directrice adjointe de l'unité propre de recherche susvisée, à compter du 1er juillet 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122023INS2I

**Décision portant nomination de Mme Anne VILNAT aux fonctions de directrice adjointe de l'unité propre de recherche n°3251 intitulée « Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur (LIMSI)»**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°08A001DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°3251 intitulée « Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur (LIMSI) » et nommant MM. Patrick LE QUERE directeur et Philippe TARROUX directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** la décision n°112565INS2I en date du 21 décembre 2011 portant modification de l'institut de rattachement ;

**Vu** la décision n°113089INS2I en date du 17 janvier 2012 portant nomination de Mme Anne VILNAT aux fonctions de directrice adjointe par intérim ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Anne VILNAT, Professeure des universités à l'université Paris-Sud, est nommée directrice adjointe de l'unité propre de recherche susvisée, à compter du 1er juillet 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/07/12



Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC121927INSU

**Décision portant nomination de Mme Véronique Chagué aux fonctions de directrice de l'unité propre de service n°850 intitulée Comité Inter Régional Méditerranée –CIRMED-**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 10007DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC08A010DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité propre de service n° 850 intitulée *Comité Inter Régional Méditerranée –CIRMED-*;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Véronique Chagué, ingénieure de recherche au CNRS est nommée directrice de l'unité propre de service intitulée *Comité Inter Régional Méditerranée –CIRMED-* n° de code UPS 850 du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2012, en remplacement de Mme Laure Mousseau, démissionnaire.

**Article 2**

Les crédits de cette unité seront gérés par la délégation Ile de France Ouest et Nord.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 août 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC121905INSHS

**Décision portant nomination de M. Blaise ALLAZ aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°2959 intitulée : *Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion à HEC (GREGHEC)***

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC10A002DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 2959 intitulée Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion à HEC et nommant M Marc VANHUELLE directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M Blaise ALLAZ, Professeur HEC, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et jusqu' au terme de l'unité, en remplacement de M. Marc VANHUELLE, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 juillet 2012.



Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



Direction d'appui à la structuration  
territoriale de la recherche

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 28

# DEC112625DR06

## Reconduction de nomination d'une personne compétente en radioprotection

---

Conformément à la réglementation en vigueur<sup>1</sup>, **Madame Christelle AIGUEPERSE**, a obtenu l'attestation de formation, dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option sources radioactives non scellées, délivrée par l'APAVE.

Le CSHS (*à défaut du conseil de laboratoire*) a donné un avis favorable à la nomination initiale de Madame Christelle AIGUEPERSE en date du 03 juillet 2006.

Madame Christelle AIGUEPERSE est reconduite dans ses fonctions de Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° 7214 à compter du **16 Mai 2012**.

Elle exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 24 mars 2011, date de validation de sa formation (*la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances des modules de renouvellement*).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs<sup>2</sup>.

A Nancy, le 16 Mai 2012

Christiane BRANLANT  
Directrice de l'Unité mixte de recherche  
n°7214 du CNRS

Philippe PIERI  
Délégué Régional de la délégation Centre  
Est du CNRS

*Pierre MUTZENHARDT*  
Président de l'Université  
de Lorraine

---

<sup>1</sup> Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

<sup>2</sup> Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

# Reconduction de nomination d'une personne compétente en radioprotection DEC122228DR06

---

Conformément à la réglementation en vigueur<sup>1</sup>, **Monsieur Pascal BOULET**, a obtenu l'attestation de formation, à l'issue de la formation spécifique de renouvellement, dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option *Sources scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X* délivrée par l'APAVE.

Le CSHS a donné un avis favorable à la nomination initiale de **Monsieur Pascal BOULET** en date du 14 Juin 2007.

**Monsieur Pascal BOULET** est reconduit dans ses fonctions de Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° 7198 à compter du 21 février 2012.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 21 février 2012, date de validation de sa formation (*la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances des modules de renouvellement*).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs<sup>2</sup>.

A Vandœuvre, le 4 juin 2012

*Jean-Marie DUBOIS*  
Directeur de l'Unité Mixte de  
Recherche 7198 du CNRS

*Philippe PIERI*  
Délégué Régional de la Délégation  
Centre-Est du CNRS

*Pierre MUTZENHARDT*  
Président de l'Université de  
Lorraine

---

<sup>1</sup> Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur  
Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

<sup>2</sup> Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

DEC121708INSHS

**Décision portant nomination de François GIRET aux fonctions de directeur de la formation de recherche en évolution n°3497 intitulée IREDU**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122741DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution n°3497 intitulée Institut de recherche sur l'éducation et nommant M Bruno SUCHAUT, directeur de cette unité;

**Vu** la décision n° DEC120815 INSHS en date du 17 avril 2012 nommant M Jean-François GIRET, directeur par intérim formation de recherche en évolution n°3497.

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M Jean-François GIRET, professeur d'université, Université de Bourgogne, est nommé directeur de la formation de recherche en évolution susvisée, pour la période du 1er juillet 2012, en remplacement de M Bruno SUCHAUT, démissionnaire, à compter du 01/01/2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 01/08/2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC112890DR06

## Nomination d'une personne compétente en radioprotection

---

Conformément à la réglementation en vigueur<sup>1</sup>, **Monsieur Sébastien Naille**, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option *sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X* délivrée par l'APAVE.

Après avis favorable du CSHS (*à défaut du conseil de laboratoire*) en date du 10 février 2012, Monsieur Sébastien Naille est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n°7564 à dater du 18 octobre 2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 18 octobre 2011, date de validation de sa formation (*la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an*).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs<sup>2</sup>.

*Alain WALCARIUS*  
Directeur de l'unité mixte de  
recherche n°7564 du CNRS

*Philippe PIERI*  
Délégué Régional de la délégation  
Centre-Est du CNRS

*Pierre MUTZENHARDT*  
Président l'Université de Lorraine

---

<sup>1</sup> Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

<sup>2</sup> Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants



DEC112884DR06

## Nomination d'une personne compétente en radioprotection

---

Conformément à la réglementation en vigueur<sup>1</sup>, **Monsieur Christophe Charron**, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option *Sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X* délivrée par l'APAVE.

Après avis favorable du CSHS (à défaut du conseil de laboratoire) en date du 28 janvier 2011, Monsieur Christophe Charron est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n°7214 à dater du 18 octobre 2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 18 octobre 2011, date de validation de sa formation (*la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an*).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs<sup>2</sup>.

A Nancy, le 16 Mai 2012

Christiane BRANLANT  
Directrice de l'Unité mixte de recherche  
n°7214 du CNRS

*Philippe PIERI*  
Délégué Régional de la délégation  
Centre-Est du CNRS

*Pierre MUTZENHARDT*  
Président de l'Université  
de Lorraine

---

<sup>1</sup> Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

<sup>2</sup> Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

## **DEC112637INSHS**

*Décision portant nomination de M. Laurent COULON aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche n°5189 intitulée « Histoire et sources des mondes antiques (HiSoMA)»*

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5189 intitulée « Histoire et sources des mondes antiques (HiSoMA)» et nommant Mme Michèle BRUNET directrice de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Laurent COULON, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 5189 susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2014.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122303DR10

**Décision portant nomination de Mme Doris PFLUMIO aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Alsace**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 112717DAJ du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'agrément de la direction des ressources humaines du 6 juin 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Doris PFLUMIO, [IR2], est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, responsable du service des ressources humaines de la délégation Alsace en remplacement de M. Patrick MEYER qui fait valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2012

Pour le Président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Gaëlle BUJAN

**DEC121823INC**

Portant nomination de Monsieur Jean-Serge REMY aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 7199 intitulée « Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives »

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 de l'UMR n° 7199 intitulée « Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives » et nommant Monsieur Luc Lebeau, directeur ;

**Vu** la décision n° 120193INC du 27 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jean-Serge Remy aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7199 intitulée « Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives » ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord de l'université de Strasbourg ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Jean-Serge REMY, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël BERTRAND

**DEC121822INC**

**Portant nomination de Monsieur Serge COSNIER aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5250 intitulée « Département de Chimie Moléculaire (DCM)**

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5250 intitulée « Département de Chimie Moléculaire » (DCM) » et nommant M. Pascal DUMY, directeur ;

**Vu** la décision n°121029INC du 10 avril 2012 portant nomination de Monsieur Serge COSNIER aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM) ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord de l'université Joseph Fourier ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Serge COSNIER, directeur de recherche, est nommé directeur de l'UMR n°5250 susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012, en remplacement de Monsieur Pascal DUMY, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël BERTRAND



DEC121862DR14

## Décision portant nomination d'un Assistant de Prévention (ACMO)

---

- Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- Vu, le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- Vu, l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu La décision n° DEC11A00DSI du 04/01/2011 nommant Monsieur Jean CLOBERT directeur de l'unité de recherche n° USR 2936 ;

**Article 1 :** Madame Michèle HUET, Technicien de Classe Normale (agent CNRS), est nommée Assistant de Prévention (A.C.M.O) dans l'unité n° USR 2936 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'Assistant de Prévention.

**Article 2 :** L'Assistant de Prévention exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'Assistant de Prévention effectueront un bilan des missions de l'Assistant de Prévention et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

**Article 3 :**

- ◆ L'Assistant de Prévention assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
- ◆ Il prévient des dangers.
- ◆ Il participe à la réalisation d'actions de prévention.
- ◆ Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.
- ◆ Sa mission consiste notamment à :
  - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
  - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
  - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
  - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
  - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
  - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
  - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
  - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
  - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
  - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

**Article 4 :** Elle a suivi une formation initiale organisée par Paris B du 23 au 25 avril 1997 et du 27 au 29 mai 1997.

**Article 5 :** Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

**Article 6 :** L'Assistant de Prévention peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

**Article 7 :** Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 19 juin 2012

Le Directeur de l'unité

Le Délégué Régional du CNRS



## Nomination d'une personne compétente en radioprotection

---

DEC121849DR14

Conformément à la réglementation en vigueur<sup>1</sup>, Monsieur Mathieu GIBILARO a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option *sources scellées, non scellées et générateurs X*, délivrée par *Norisko*.

Monsieur Mathieu GIBILARO est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° *UMR 5503 - LGC* à dater du 7 décembre 2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 7 décembre 2011 date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs<sup>2</sup>.

*Béatrice BISCANS*

*Patrick MOUNAUD*

Directrice de l'UMR 5503  
LGC

Délégué Régional  
CNRS Midi-Pyrénées

*Bertrand MONTHUBERT*

Président  
Université Paul Sabatier

---

<sup>1</sup> Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

<sup>2</sup> Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants



**DEC121797INC**

**Portant nomination du responsable de la formation de recherche en évolution  
n° 3396 intitulée Pharmacochimie – M. Jean GUILLON**

**Le Président,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A007DSI du 4 janvier 2011 portant création de la formation de recherche en évolution n° 3396 intitulée Pharmacochimie et nommant M. Gérard DELERIS, responsable de cette unité ;

**Vu** la décision n° 120431INC du 9 février 2012 portant nomination du responsable par intérim de la formation de recherche en évolution n° 3396 intitulée « Pharmacochimie », M. Jean GUILLON ;

**Vu** l'avis émis par l'instance compétente du comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord de l'université Bordeaux Segalen ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Jean GUILLON, Professeur des universités à l'université Victor Segalen Bordeaux 2, est nommé responsable de la formation de recherche en évolution susvisée à compter du 23 janvier 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël BERTRAND

DEC122014INS2I

**Décision portant nominations de Mme Myriam DESAINTE-CATHERINE, de M. Mohamed hédi MOSBAH et de M. Xavier BLANC aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5800 intitulée « Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5800 intitulée « Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI) » et nommant MM. Pascal WEIL directeur et Eric SOPENA directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Myriam DESAINTE-CATHERINE, M. Mohamed hédi MOSBAH, Professeurs des universités à Institut Polytechnique de Bordeaux, et M. Xavier BLANC, Professeur des universités à l'Université de Bordeaux 1, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, en sus de M. Eric SOPENA nommé précédemment.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC122014INS2I

Décision portant nominations de Mme Myriam DESAINTE-CATHERINE, de M. Mohamed hédi MOSBAH et de M. Xavier BLANC aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5800 intitulée « Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI) »

LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5800 intitulée « Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI) » et nommant MM. Pascal WEIL directeur et Eric SOPENA directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Myriam DESAINTE-CATHERINE, M. Mohamed hédi MOSBAH, Professeurs des universités à Institut Polytechnique de Bordeaux, et M. Xavier BLANC, Professeur des universités à l'Université de Bordeaux 1, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er juillet 2012, en sus de M. Eric SOPENA nommé précédemment.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/07/12



Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DEC122188DR17**

## **Décision portant nomination de Frédérick Niepceron assistant de prévention dans une unité du CNRS**

---

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6283, intitulée Institut des Molécules et Matériaux du Mans, dont le directeur est Jean-Marc Greneche ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 13 juillet 2012

Considérant que M. Frédérick Niepceron a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 21 novembre 2011 au 25 novembre 2011 ;

**DECIDE :**

Article 1 : M. Frédérick Niepceron, Ingénieur d'études de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6283, à compter du 01 janvier 2012.

M. Frédérick Niepceron exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédérick Niepceron est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait au Mans, le 31 juillet 2012  
Le directeur de l'unité

Jean-Marc Greneche

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université du Maine

Rachid El Guerjouma

DEC121894 INSHS

**Décision portant nomination de M. Dominique MARTIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6211 intitulée Centre de Recherche en économie et management (CREM)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6211 intitulée centre de recherche en économie et management et nommant M Yvon ROCABOY directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M Dominique MARTIN, professeur à l'université Rennes 1, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, en remplacement de M. Franck MORAUX, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122054DR17

## Décision portant nomination de Carole Broussard assistante de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6144, intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, dont le directeur est Jack Legrand ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 09 juillet 2012 ;

Considérant que Mme Carole Broussard a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 04 juin au 06 juin 2012 et du 18 au 20 juin 2012 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Carole Broussard, Assistante ingénieure, est nommé assistante de prévention dans l'unité du CNRS n°6144, à compter du 09 juillet 2012.

Mme Carole Broussard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Carole Broussard est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Saint-Nazaire, le 19 juillet 2012  
Le directeur de l'unité

Jack Legrand

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Nantes

Olivier Laboux



Décision n°DEC121785DR19  
portant nomination  
d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DÉLÉGUÉ

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité de service et de recherche (USR) intitulé Maison de la recherche en sciences humaines de Caen et nommant Pascal BULEON à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 directeur de l'USR n°3486 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du ..... ;

Considérant que M. Luc SKRZYPECK a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Caen Basse-Normandie, l'INSERM et le CNRS du 12 au 14 mai et du 26 au 28 mai 2009.

DECIDE :

Article 1 : M. Luc SKRZYPECK, Assistant ingénieur est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 3486 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012.

M. Luc SKRZYPECK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Luc SKRZYPECK est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 12/07/2012

Le directeur de l'unité

Pascal BULEON

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Caen Basse-Normandie

DEC121877INSHS

**Décision portant nomination de Mme Lucile CHANQUOY aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7320 intitulée Bases, Corpus, Langage**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°122743DSI en date du 5 Janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7320 intitulée Bases corpus et langage et nommant Mme Elisabetta CARPITELLI directrice de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme .Lucile CHANQUOY, Professeur à l'Université de Nice Sophia Antipolis, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, en remplacement de Mme Elisabetta CARPITELLI, appelée à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

**DEC121789INC**

Portant nomination de Monsieur Rachid BENHIDA aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 7272 intitulée « Institut de Chimie de Nice »

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 5 janvier 2012 portant création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 de l'UMR n° 7272 intitulée « Institut de Chimie de Nice » et nommant Madame Isabel DUNACH CLINET, directrice ;

**Vu** la décision n° 121539INC du 5 juin 2012 portant nomination de Monsieur Rachid BENHIDA aux fonctions de directeur adjoint *par intérim* de l'unité mixte de recherche n° 7272 intitulée « Institut de Chimie de Nice » ;

**Vu** l'avis émis par l'assemblée générale de l'unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord de l'université de Nice ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Rachid BENHIDA, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël BERTRAND

# DEC122324DR20

## portant nomination

### d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n°DEC08A012DSI du 19 Décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7635 au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC113055INSIS du 25 Janvier 2012 nommant M. Pierre MONTMITONNET directeur par intérim de l'unité de recherche n°7635 du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2012 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 8 Novembre 2011 ;

Considérant que M. Frédéric GEORGI a suivi la formation initiale d'Assistant de Prévention organisée par la Délégation Régionale Provence – Corse (DR12) du 11 au 13 Avril et du 9 au 11 Mai 2012,

DECIDE :

Article 1 : M. Frédéric GEORGI, IR2 CNRS est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 7635, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2012. Il exercera cette fonction collégalement, avec M. Gilbert Fiorucci, Ingénieur 2A MINES Paris Tech.

M. Frédéric GEORGI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric GEORGI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Sophia-Antipolis, le 16 Mai 2012  
Le directeur de l'unité

Pierre MONTMITONNET

Visa du délégué régional du CNRS

Pierre DAUCHEZ

Visa du chef d'établissement partenaire

**DEC122246DAJ**

Décision portant nomination de Mme Anne Pépin aux fonctions de directrice par intérim de la Mission pour la place des femmes au CNRS

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

**Vu** la décision n°010073DCAJ du 27 juillet 2001 portant création de la Mission pour la place des femmes au CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Anne Pépin, chargée de recherche, est nommée directrice par intérim de la Mission pour la place des femmes au CNRS, à compter du 1<sup>er</sup> août 2012.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 août 2012

Alain Fuchs

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2011 et 2012, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

#### Ingénieurs de recherche

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	100137	BOISSET	Claire	337635	10/04/2012	IR2
CE	100884	CRESCIOLI	Francesco	342844	01/05/2012	IR2
CE	105724	KALI	Elise	348426	01/06/2012	IR2
CI	5698	ANTUNES DA SILVA	Maria Da Conceicao	351713	01/07/2012	IR2
CI	16887	BARBIER	Frederique	352945	01/07/2012	IR2
CI	19230	CLAVERIE	Alain	354624	01/07/2012	IR2
CI	9749	CROMIERES	Jean-Paul	353308	01/07/2012	IR2
CI	31457	DESAULTY	Carine	351791	01/07/2012	IR2
CI	17245	DEXET	Marc	352054	01/07/2012	IR2
CI	17214	GARCIA	Samuel	352326	01/07/2012	IR2
CI	34232	GILLET	Martine	354880	01/07/2012	IR2
CI	17221	HAZEBROUCK	Sylvie	353065	01/07/2012	IR2
CI	20283	LE MOULLEC	Christelle	352066	01/07/2012	IR2
CI	38066	LEVEQUE	Laurent	354625	01/07/2012	IR2
CI	4778	LI	Yanling	355416	01/07/2012	IR2
CI	4927	LIBOUREL	Paul-Antoine	353064	01/07/2012	IR2
CI	4702	PINSARD	Francoise	354457	01/07/2012	IR2
CI	40530	PLAWINSKI	Laurent	353844	01/07/2012	IR2
CI	4338	RAFII NEJAD	Poupak	353271	01/07/2012	IR2

#### Ingénieurs d'études

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	104466	IORDACHE	Cristian	338287	16/04/2012	IE2
CI	35273	ALCARAZ	Antonia	354878	01/07/2012	IE2
CI	8025	ANTUNES	Laurence	355323	01/07/2012	IE2
CI	35111	ARLAUD	Nathalie	354823	01/07/2012	IE2
CI	40357	AUBERT-GEOFFROY	Cyril	354324	01/07/2012	IE2
CI	16646	BERTRAND	Bernard	355203	01/07/2012	IE2
CI	10038	BLIN	Maryline	353404	01/07/2012	IE2
CI	95705	BOILLOT	Samuel	351925	01/07/2012	IE2
CI	26935	CARNEVALE	Vincent	355035	01/07/2012	IE2
CI	43460	CLEMENTIN	Nicolas	354131	01/07/2012	IE2
CI	5028	COCHET	Christel	353561	01/07/2012	IE2
CI	72705	CODDEVILLE	Michèle	354215	01/07/2012	IE2
CI	31354	COMPIN	Arthur	353488	01/07/2012	IE2
CI	24152	GAILLARD	Jeremie	353108	01/07/2012	IE2
CI	16445	GROSJEAN	Nathalie	353351	01/07/2012	IE2
CI	24266	GUISSET	Valerie	354902	01/07/2012	IE2
CI	37254	HALET	Chantal	354566	01/07/2012	IE2
CI	15078	KINE	Francois	355270	01/07/2012	IE2
CI	4415	LAFLEUR	Didier	353499	01/07/2012	IE2
CI	17355	MAINARD	Stephanie	354667	01/07/2012	IE2
CI	36232	MAMODE	Delphine	353628	01/07/2012	IE2
CI	23800	MOLLARD	Claude	354479	01/07/2012	IE2
CI	26651	PARTOUCHE	Sabine	355019	01/07/2012	IE2
CI	4442	RAUZIER	Lydie	355742	01/07/2012	IE2
CI	31355	RENAUD	Luc	355706	01/07/2012	IE2
CI	9811	VINCENT	Pascal	354946	01/07/2012	IE2

#### Assistants ingénieurs

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	17625	ADJALI	Graziela	353865	01/07/2012	AI
CI	10309	BERTHE	Nathalie	354731	01/07/2012	AI
CI	10153	BOURDAIS	Anne	354629	01/07/2012	AI
CI	25323	DEBRAY	Jerome	354903	01/07/2012	AI
CI	32628	DJIAN	Sandra	354183	01/07/2012	AI
CI	34713	FLERET	Hermann	351445	01/07/2012	AI
CI	4646	GAY	Sandrine	354401	01/07/2012	AI
CI	38088	LE GOIC	Nelly	354650	01/07/2012	AI
CI	89388	LE REST	Herve	353276	01/07/2012	AI
CI	1352	LECOCQ	Chantal	354791	01/07/2012	AI
CI	23287	MAGASSOUBA	Yves	354051	01/07/2012	AI
CI	15556	MARTIGNON	Mickael	352048	01/07/2012	AI



### Assistants ingénieurs

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	20338	MARTON	Marc	353211	01/07/2012	AI
CI	80548	MATHON	Kheira	354648	01/07/2012	AI
CI	31698	MORELL	Yann	351976	01/07/2012	AI
CI	36514	OLLITRAULT	Isabelle	354634	01/07/2012	AI
CI	7930	PETIZON	Luc	354822	01/07/2012	AI
CI	28874	PREVOT	Carole	354159	01/07/2012	AI
CI	17344	RAMAGE	Sandrine	354663	01/07/2012	AI
CI	9593	ROSTAING	Cyrille	352317	01/07/2012	AI
CI	16015	SAMAKE	Jean Christophe	354845	01/07/2012	AI
CI	22490	SCHMITT	Jeanne-Agnes	354184	01/07/2012	AI
CI	23290	TECQUERT	Jean Louis	351672	01/07/2012	AI
CI	6012	YANG	Blia	354927	01/07/2012	AI

### Techniciens de la recherche

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	84859	BOUALAM	Leila	340119	01/04/2012	TCN
CE	101174	LUCAS	Guillaume	345142	01/04/2012	TCN
CI	10158	AGOSTINI	Simon	355193	01/07/2012	TCN
CI	36015	BRUEL	Stephanie	353979	01/07/2012	TCN
CI	31240	LE	Phan Thai Nguyen	354631	01/07/2012	TCN
CI	9813	LENOIR	Pascal	354983	01/07/2012	TCN
CI	29293	MORA	Stephan	353439	01/07/2012	TCN
CI	33863	RELEXANS	Stephane	354555	01/07/2012	TCN

### Adjointes techniques de la recherche

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	67780	DARBORD	Julien	350589	01/07/2012	AJTP2
CI	49690	AZNAR	Ana Bella	353670	01/07/2012	AJTP2
CI	31496	SALUDEN	Stephanie	353773	01/07/2012	AJTP2

DEC122181DR01

**Délégation de signature consentie à Monsieur Jean GAYON  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8590, intitulée « Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques », dont le directeur est Monsieur Jacques DUBUCS ;

**Vu** la décision n° DEC111452INSHS du 26 juin 2011 portant nomination de Monsieur Jean GAYON aux fonctions de directeur de l'unité UMR 8590, intitulée « Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques », à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean GAYON, Directeur de l'unité UMR 8590, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean GAYON, délégation de signature est donnée à Madame Peggy TESSIER, Ingénieure d'étude, 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**(Madame Peggy TESSIER est limitée à 2 000 euros TTC pour toutes commandes de fonctionnement et d'équipement)**

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 27 Juillet 2012

Le Délégué régional

DEC122184DR01

**Délégation de signature consentie à Monsieur Alain MARTY  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8118, intitulée « Laboratoire de physiologie cérébrale », dont le directeur est Monsieur Alain MARTY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Alain MARTY, Directeur de l'unité UMR 8118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain MARTY, délégation de signature est donnée à Madame Isabel LLANO, Directrice de recherche 1<sup>ère</sup> classe, et Madame Catherine PEYRAT-DERVEAUX, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 27 Juillet 2012

Le Délégué régional

DEC122182DR01

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8590, intitulée « Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques », dont le Directeur est Monsieur Jacques DUBUCS ;

**Vu** la décision n° DEC111452INSHS du 26 Juin 2011 portant nomination de Monsieur Jean GAYON aux fonctions de directeur de l'unité UMR 8590, intitulée « Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques », à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Peggy TESSIER, Ingénieure d'étude, 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**(Madame Peggy TESSIER est limitée à 2 000 euros TTC pour toutes commandes de fonctionnement et d'équipement)**

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 Juillet 2012

Le Directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC122185DR01

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8118, intitulée « Laboratoire de Physiologie cérébrale », dont le Directeur est Monsieur Alain MARTY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Isabel LLANO, Directrice de recherche 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabel LLANO, délégation est donnée à Madame Catherine PEYRAT-DERVEAUX, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 Juillet 2012

Le Directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC122193DR01

**Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe PORTIER  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8582, intitulée « Groupe Sociétés, Religions, Laïcités », dont le Directeur est Monsieur Philippe PORTIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe PORTIER, directeur de l'unité UMR 8582, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe PORTIER, délégation de signature est donnée à Madame Laurence MABIT, Ingénieure d'étude 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 31 Juillet 2012

Le Délégué régional

DEC122194DR01

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8582, intitulée « Groupe Sociétés, Religions, Laïcités, dont le Directeur est Monsieur Philippe PORTIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Laurence MABIT, Ingénieure d'étude 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 Juillet 2012

Le Directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC122040DR02**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**Le directeur d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR 8552 intitulée « Laboratoire Kastler Brossel » dont le directeur est Monsieur Antoine Heidmann ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur François Biraben Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur François Biraben, délégation est donnée à Monsieur Thierry Tardieu IE2 Administrateur de l'Unité aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur François Biraben et de Monsieur Thierry Tardieu, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Monique Granon AI Assistante Ressources Humaines.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur François Biraben et de Monsieur Thierry Tardieu et de Madame Monique Granon, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Christophe Bernard TCS Technicien en gestion administrative.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

## **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur François Biraben et de Monsieur Thierry Tardieu et de Madame Monique Granon, et de Monsieur Christophe Bernard TCS Technicien en gestion administrative, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Madame Laëtitia Morel TCN Technicien en gestion administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juillet 2012

Le directeur d'unité

Antoine Heidmann

**DEC122039DR02**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Antoine Heidmann par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR 8552, intitulée « Laboratoire Kastler Brossel », dont le directeur est Monsieur Antoine Heidmann ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Antoine Heidmann, directeur de l'unité UMR 8552, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine Heidmann, délégation de signature est donnée à Monsieur François Biraben DRCE, Monsieur Thierry Tardieu IE2, Madame Monique Granon AI, Monsieur Christophe Bernard TCS, Madame Laëtitia Morel TCN Technicien en gestion administrative aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° 111845 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juillet 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

**DEC122094DR02**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Jonathan Weitzman par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7216, intitulée « Centre épigénétique et destin cellulaire », dont le directeur est Monsieur Jonathan Weitzman ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Jonathan Weitzman, directeur de l'unité UMR 7216, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jonathan Weitzman, délégation de signature est donnée à Madame Valérie Mezger DR2, et Madame Geneviève Fournier TCE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° 111698 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juillet 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges



**DEC122116DR02**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**Le directeur d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A12DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7586 intitulée « Institut de mathématiques de Jussieu » dont le directeur est Monsieur Patrice Le Calvez ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Christian Blanchet directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Christian Blanchet, délégation est donnée à Madame Le Sueur Christine IE2 responsable administratif aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2012

Le directeur d'unité

Patrice Le Calvez

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC122095DR02**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**Le directeur d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7216 intitulée « Centre épigénétique et destin cellulaire » dont le directeur est Monsieur Jonathan Weitzman ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Madame Valérie Mezger Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Valérie Mezger, délégation est donnée à Madame Geneviève Fournier TCE Gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1er.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juillet 2012

Le directeur d'unité

Jonathan Weitzman

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A002DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 176, intitulée « Conception, synthèse et vectorisation de biomolécules », dont le directeur est M. Jean-Claude FLORENT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Paule TEULADE-FICHOUE, DR au CNRS, directrice adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Paule TEULADE-FICHOUE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Katharina KOPF, AI à l'Institut Curie, gestionnaire de l'unité à Paris.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Paule TEULADE-FICHOUE, et de Mme Katharina KOPF, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Nathalie MARIE, AAR à l'Institut Curie, gestionnaire de l'unité à Orsay.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 juillet 2012

Le directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE RESPONSABLE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A010DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité ERL n° 8196, intitulée « Bioinformatique et génomique végétale » ;

**Vu** la décision n° DEC121959INSB du 17 juillet 2012 nommant M. Héribert HIRT directeur de l'ERL n° 8196

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sébastien AUBOURG, DR à l'INRA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien AUBOURG, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à M. Arnaud CHARPENTIER, IE à l'INRA.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Evry, le 17 juillet 2012

Le directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC121365DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Yves FREGNAC, directeur de l'UPR3293  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UPR3293 intitulée « Unité de neurosciences, information et complexité », dont le directeur est Monsieur Yves FREGNAC ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Yves FREGNAC, directeur de l'unité UPR3293, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves FREGNAC, délégation de signature est donnée à Madame Kirsty GRANT, directrice de recherche, et Madame Irina KOPYSOVA, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Yves FREGNAC

Madame Kirsty GRANT

Madame Irina KOPYSOVA

**DEC121377DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre-Oliver LAGAGE, directeur de l'UMR7158  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2009, de l'UMR7158 intitulée « Astrophysique, instrumentation et modélisation, de Paris-Saclay », dont le directeur est Monsieur Pierre-Oliver LAGAGE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Oliver LAGAGE, directeur de l'unité UMR7158, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Oliver LAGAGE, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Alain DUC, directeur de recherche, Monsieur Michel TALVARD, chercheur CEA, et Madame Isabelle GRENIER, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Pierre-Oliver LAGAGE

Monsieur Pierre-Alain DUC

Monsieur Michel TALVARD

Madame Isabelle GRENIER



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A003DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'URA2464 intitulée « Service de physique de l'état condensé », dont le directeur est Monsieur Eric VINCENT ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Patrice ROCHE, chercheur CEA, adjoint au chef de service, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice ROCHE, délégation est donnée à Monsieur François DAVIAUD, chercheur CEA, physicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice ROCHE et de Monsieur François DAVIAUD, délégation est donnée à Monsieur Cristian URBINA JIMENEZ, directeur de recherche, physicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Eric VINCENT  
Directeur de l'unité n° URA2464

**Monsieur Patrice ROCHE**

**Monsieur François DAVIAUD**

**Monsieur Cristian URBINA JIMENEZ**

**DEC121429DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Achille STOCCHI, directeur de l'UMR8607  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8607 intitulée « Laboratoire de l'accélérateur linéaire », dont le directeur est Monsieur Achille STOCCHI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Achille STOCCHI, directeur de l'unité UMR8607, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Achille STOCCHI, délégation de signature est donnée à Madame Brigitte RENARD, ingénieur de recherche, Monsieur Fabien CAVALIER, directeur de recherche, et Monsieur Bruno MANSOUX, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Achille STOCCHI

Madame Brigitte RENARD

Monsieur Fabien CAVALIER

Monsieur Bruno MANSOUX

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2009, de l'UMR7158 intitulée « Astrophysique, instrumentation et modélisation, de Paris-Saclay », dont le directeur est Monsieur Pierre-Oliver LAGAGE ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Alain DUC, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Alain DUC, délégation est donnée à Monsieur Michel TALVARD, chercheur CEA, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Alain DUC et de Monsieur Michel TALVARD, délégation est donnée à Madame Isabelle GRENIER, maître de conférences, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Pierre-Oliver LAGAGE  
Directeur de l'unité n° UMR7158

Monsieur Pierre-Alain DUC

Monsieur Michel TALVARD

Madame Isabelle GRENIER

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8607 intitulée « Laboratoire de l'accélérateur linéaire », dont le directeur est Monsieur Achille STOCCHI ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Brigitte RENARD, ingénieur de recherche, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte RENARD, délégation est donnée à Monsieur Fabien CAVALIER, directeur de recherche, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte RENARD et de Monsieur Fabien CAVALIER, délégation est donnée à Monsieur Bruno MANSOUX, ingénieur de recherche, directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Achille STOCCHI  
Directeur de l'unité n° UMR8607

**Madame Brigitte RENARD Monsieur Fabien CAVALIER**

**Monsieur Bruno MANSOUX**

**DEC121435DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Eric VINCENT, directeur de l'URA2464  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A003DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'URA2464 intitulée « Service de physique de l'état condensé », dont le directeur est Monsieur Eric VINCENT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Eric VINCENT, directeur de l'unité URA2464, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric VINCENT, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice ROCHE, chercheur CEA, Monsieur François DAVIAUD, chercheur CEA, et Monsieur Cristian URBINA JIMENEZ, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Eric VINCENT

Monsieur Patrice ROCHE

Monsieur François DAVIAUD

Monsieur Cristian URBINA JIMENEZ



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UPR3293 intitulée « Unité de neurosciences, information et complexité », dont le directeur est Monsieur Yves FREGNAC ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Kirsty GRANT, directrice de recherche, directrice de groupe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Kirsty GRANT, délégation est donnée à Madame Irina KOPYSOVA, ingénieure d'études, ingénieure / assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Yves FREGNAC  
Directeur de l'unité n° UPR3293

**Madame Kirsty GRANT**

**Madame Irina KOPYSOVA**

**Délégation de signature consentie à M Jean-Christophe FOLTETE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6049, intitulée « Théoriser et Modéliser pour Aménager » (ThéMA), dont le directeur est Jean-Christophe FOLTETE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe Foltete, directeur de l'unité mixte de recherche n°6049, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Christophe Foltete, délégation de signature est donnée à **Mme Cécile Tannier**, Chargée de Recherche CNRS et à **François-Pierre Tourneux**, Maître de Conférences à l'Université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC100190DR06 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 20 juin 2012

Philippe Piéri

Jean-Christophe Foltete

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 6049

Cécile Tannier

François-Pierre Tourneux

La délégataire

Le délégataire

DEC120084DR06

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6049, Théoriser et modéliser pour Aménager (ThéMA), dont le directeur est Jean-Christophe FOLTETE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Mme Cécile Tannier**, Chargée de Recherche CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile Tannier, délégation est donnée à **François-Pierre Tourneux**, Maître de Conférences à l'Université de Franche-Comté, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 20 juin 2012

Le directeur d'unité

Jean-Christophe Foltete

DEC122230DR07

**Délégation de signature consentie à M. Abdelkader ZIGHED par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 nommant Bertrand Minault délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité USR3385, intitulée Institut des Sciences de l'Homme, dont le directeur est Abdelkader Zighed ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Abdelkader Zighed, directeur de l'unité USR3385, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abdelkader Zighed, délégation de signature est donnée à Madame Flora Gheno, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC113013DR07 du 01/10/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 juillet 2012

Le délégué régional

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée régionale aux responsables de leur délégation**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 105264DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2010 nommant M. Jean-Marie BURGIO, aux fonctions d'adjoint de la déléguée régionale ;

**Vu** la décision n° 080045DR10 du 2 janvier 2008 nommant M. Hugues SCHOENFELD aux fonctions de responsable du service technique et logistique.

**Vu** la décision n° 122303DR10 du 1<sup>er</sup> septembre 2012 nommant Mme Doris PFLUMIO aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace, délégation est donnée à M. Jean-Marie BURGIO, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Gaëlle BUJAN<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle BUJAN et de M. Jean-Marie BURGIO, délégation est donnée à :

Mme Doris PFLUMIO, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de la délégation et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Gaëlle BUJAN.

M. Hugues SCHOENFELD, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Gaëlle BUJAN.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2012

La déléguée régionale,

Gaëlle BUJAN

---

<sup>1</sup> Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué (e) régional (e) et du premier délégataire

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC122067DR11**

***Délégation de signature consentie à M Philippe CARDIN, directeur de l'UMR 5275,  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.***

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 04 janvier 2011 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR 5275 intitulée « ISTerre » dont le directeur est M. Philippe CARDIN ;

**Vu** la décision n° DEC112826INSU DU 18 janvier 2012 portant nomination de M. Philippe GUEGUEN aux fonctions de directeur adjoint par intérim pour la période du 15 novembre 2011 au 14 novembre 2012 de l'UMR 5275 intitulée « ISTerre » ;



Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Philippe CARDIN, directeur de l'UMR 5275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Philippe CARDIN, délégation de signature est donnée à Mme BLANC France, IE1, directeur adjoint, à M. GUEGUEN Philippe, DR, Directeur Adjoint, à M. VAN DER BEEK Peter, Pr, Directeur Adjoint, et à Mme MEUGNIOT Claudine, IE2, Responsable Gestion, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC112152DR11 du 21 décembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24 juillet 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC122380DR11**

*Délégation de signature consentie à M Serge COSNIER, directeur de l'UMR5250, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5250 intitulée DCM «Département de Chimie Moléculaire», dont le directeur est M. DUMY;

**Vu** la décision n° DEC121822INC du 17 juillet 2012 portant nomination du directeur de l'UMR 5250 intitulé « Département de Chimie Moléculaire » – M Serge COSNIER à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 en remplacement de M Pascal DUMY ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Serge COSNIER, directeur de l'unité UMR 5250, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Serge COSNIER , délégation de signature est donnée à Mme MILET Anne, Pr UJF, à M. BOTURYN Didier, DR CNRS, M. EINHORN Jacques, DR CNRS, M. SAINT-AMAN Eric, Pr UJF, M JOUANIN Jean-Michel, IEHC CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 90.000 € HT.

## **Article 3**

La décision n° DEC111784DR11 du 08 juin 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 30 août 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC122372DR11**

*Délégation de signature consentie à M Fawzi BOUDJEMA, directeur de l'UMR 5108, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 04 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR 5108 intitulée « Laboratoire d'Annecy le Vieux de Physique Théorique » dont le directeur est M. Fawzi BOUDJEMA ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Fawzi BOUDJEMA, directeur de l'UMR 5108, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Fawzi BOUDJEMA, délégation de signature est donnée à M. Luc FRAPPAT, PR1, à Mme Dominique TURC, IE1, et à Mme Véronique JONNERY, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC110292DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 29 juillet 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC122213DR11**

***Délégation de signature consentie à Mme Françoise BERTHOUD, directrice du GDS 3524, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.***

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC121916INS2I du 12 juillet 2012 portant création, à compter du 1er janvier 2012, du GDS 3524 intitulé «EcolInfo», dont la directrice est Mme Françoise BERTHOUD ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Françoise BERTHOUD, directrice du GDS 3524, à l'effet de signer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 30 août 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7309, intitulée « Laboratoire Parole et Langage », dont le directeur est Noël NGUYEN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Stéphanie DESOUS, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 14 juin 2012

Le directeur d'unité

La délégataire :

Nom :
Signature :

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



## **DEC122004DR12**

### **Délégation de signature consentie à Livio DE LUCA par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n°122734DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 3495, intitulée « Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage », dont le directeur est Livio DE LUCA ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Livio DE LUCA, directeur de l'unité UMR 3495, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Livio DE LUCA**, délégation de signature est donnée à Sylvie CHATAIGNIER, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> pour les engagements inférieurs à 1500 €.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 04/07/2012

Younis HERMES

Le Directeur

La délégataire

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

**Délégation de signature consentie à M. Noël NGUYEN  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7309, intitulée « Laboratoire Parole et Langage », dont le directeur est Noël NGUYEN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Noël NGUYEN, directeur de l'unité UMR 7309, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Noël NGUYEN**, délégation de signature est donnée à Christine MEUNIER, CR, Stéphanie DESOUS, AI, et Nadia MONSEGU, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° 120403DR12 du 02/01/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 14 juin 2012

Younis HERMES

Le Directeur :                      Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :

## **DEC121834DR12**

### **Délégation de signature consentie à M. Jean-Marc LAYET par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7345, intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires, dont le directeur est Jean-Marc LAYET;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Marc LAYET, directeur de l'unité UMR 7345, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Jean-Marc LAYET**, délégation de signature est donnée à Cynthia JULIEN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 05/06/2012

Le délégué régional  
Younis HERMES

Le directeur

La déléguée

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

DEC122159DR13

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Claude KONIG, directeur de l'UMR 5506, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5506, intitulée Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique, dont le directeur est M. Jean-Claude KONIG ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Claude KONIG, directeur de l'unité UMR 5506, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude KONIG, directeur de l'unité UMR 5506, délégation de signature est donnée à M. Christophe DHENAUT, IR1, à Mme Marianne HUCHARD, PU1, à M. André CROSNIER, PU2 et à M. Michel RENOVELL, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC100028DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Ghislaine GIBELLO



**DEC120843DR15**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité FR 3423, intitulée MIRES, dont le directeur est Raymond Quéré ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nadine Seguin, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 20 février 2012

Le directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

# Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec105046DR17**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Bernd GRAMBOW  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

## Le délégué régional

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC040074DAJ du 30 septembre 2004 nommant Patrick SAUBOST délégué régional pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 15 octobre 2004 ;

**Vu** la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6457, intitulée "Subatech" dont le directeur est Bernd GRAMBOW ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Bernd GRAMBOW, directeur de l'unité UMR 6457, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 125 000 € HT à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Bernd GRAMBOW, délégation de signature est donnée à *Sophie GIRAULT, Assistante-Ingénieure* aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision n°DEC090059DR17 du 27 août 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/11/2010

Le Délégué(e) Régional

Patrick SAUBOST

**Délégation de signature consentie à Gilles PINAY  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3343, intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes, dont le directeur est Gilles Pinay ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Gilles Pinay, directeur de l'unité mixte de service n°3343, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Gilles Pinay, délégation de signature est donnée à Erwan Hallot, Maître de conférences hors classe et Nadine Fouillé, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25 juillet 2012

Le délégué régional

André Quinquis

DEC122202DR17

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3343, intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes, dont le directeur est Gilles Pinay ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Erwan Hallot, Maître de conférences hors classe et à Nadine Fouillé, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 30 juillet 2012

Le directeur d'unité

Gilles Pinay

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC121940DAJ**

Décision portant modification de la décision n° 100033DAJ portant délégation de signature (Délégation Côte d'Azur)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100033DAJ modifiée portant délégation de signature (délégation Côte d'azur) ;

**Vu** la décision n° 121287DR20 du 12 avril 2011 portant nomination de Mme Sophie Deschaintres aux fonctions de responsable du service du Partenariat et de la valorisation de la délégation Côte d'Azur,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – A l'article 2 de la décision n° 100033DAJ du 21 janvier 2010 susvisée, les termes : « Mme Hélène Faradji » sont remplacés par les termes : « Mme Sophie Deschaintres ».

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2012

Alain Fuchs

**DEC122390DAJ**

Décision portant modification de la décision n° 112717DAJ du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature (Délégation Alsace)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 112717DAJ du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature (Délégation Alsace) ;

**Vu** la décision n° 122303DR10 portant nomination de Mme Doris Pflumio aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la Délégation Alsace,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – L'article 3 de la décision n° 112717DAJ du 20 décembre 2011 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Art. 3** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Alsace, et de M. Jean-Marie Burgio, adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Alsace, délégation est donnée à Mme Doris Pflumio, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1. »

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2012

ALAIN FUCHS



DEC121674INSHS

Décision portant modification de la décision n° 11A002DSI du 4 janvier 2011

## **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 11A002DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 de la décision n°11A002DSI du 4 janvier 2011 susvisée, les partenaires de l'unité mixte de recherche n°1563 intitulée « Ambiances architecturales et urbaines » sont modifiés ainsi qu'il suit :

- Les termes :

« Partenaires : MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION, EC. ARCHIT. GRENOBLE, EC. ARCHIT. NANTES

sont remplacés par les termes :

« Etablissements co-tutelles avec le CNRS : MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION, ECOLE CENTRALE DE NANTES

Partenaires : EC. ARCHIT. GRENOBLE, EC. ARCHIT. NANTES ».

### **Article 2**

La présente décision, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 juin 2012

Alain Fuchs

## **DEC122041INEE**

Décision portant création de l'unité mixte de recherche n° 8222 intitulée *Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB)*

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n°122741DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution, et notamment de la FRE3350 intitulée *Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB)* ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** la convention entre le CNRS et l'Université Pierre et Marie Curie (2009-2012) ;

**Vu** l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> août 2012, la FRE n°3350 intitulée *Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB)* est fermée.

#### **Article 2**

Est créée, à compter du 1<sup>er</sup> août 2012, l'unité mixte de recherche n°8222 intitulée *Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB)* :

Etablissements tutelles : CNRS, Université Pierre et Marie Curie

Institut principal : INEE

Délégation : 13 – Languedoc-Roussillon

Sections d'évaluation : 20, 19

### **Article 3**

Mme Nadine LE BRIS, Professeur contractuel de l'UPMC, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche mentionnée à l'article 2, à compter de cette même date.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président



*Délégation Alsace*

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
4341	PARP-1 (human) (rec) - client CNRS	130.00
4342	PARP-1 (human) (rec) - client hors CNRS	130.00
4343	PARP-2 (mouse) (rec) - client CNRS	145.00
4344	PARP-2 (mouse) (rec) - client hors CNRS	145.00
4345	PARP-3 (human) (rec) - client CNRS	150.00
4346	PARP-3 (human) (rec) - client hors CNRS	150.00
4347	PARP-1 (BRCT domain) (rec) - client CNRS	110.00
4348	PARP-1 (BRCT domain) (rec) - client hors CNRS	110.00
4349	Pab to PARP-1 (PAK<PARP>Rb) 1 à 20 tubes de 100 µL - client CNRS	90.00
4350	Pab to PARP-1 (PAK<PARP>Rb) 1 à 20 tubes de 100 µL - client hors CNRS	90.00
4351	Pab to PARP-1 (PAK<PARP>Rb) 5 à 10 mL - client CNRS	490.00
4352	Pab to PARP-1 (PAK<PARP>Rb) 5 à 10 mL - client hors CNRS	490.00
4353	Pab to PARP-2 - client CNRS	95.00
4354	Pab to PARP-2 - client hors CNRS	95.00
4355	Pab to XRCC1 old (human) - client CNRS	95.00
4356	Pab to XRCC1 old (human) - client hors CNRS	95.00
4357	Pab to XRCC1 new (human) - client CNRS	95.00
4358	Pab to XRCC1 new (human) - client hors CNRS	95.00
4359	Pab to PARP-1 (BRCT domain) - client CNRS	90.00
4360	Pab to PARP-1 (BRCT domain) - client hors CNRS	90.00
4361	Pab to PARP-3 - client CNRS	100.00
4362	Pab to PARP-3 - client hors CNRS	100.00
4363	Pab to PARP-2 (pur) - client CNRS	100.00
4364	Pab to PARP-2 (pur) - client hors CNRS	100.00
4365	Pab to PARP-1 (from Goat) - client CNRS	90.00
4366	Pab to PARP-1 (from Goat) - client hors CNRS	90.00

---

4367	Mab to PARP-3 (LA6B10) - client CNRS	150.00
4368	Mab to PARP-3 (LA6B10) - client hors CNRS	150.00
4369	DNA (purified) (DANse I act) – client CNRS	20.00
4370	DNA (purified) (DANse I act) – client hors CNRS	20.00

---

DEC122006DR18

**Décision relative au tarif des produits de l'unité n° 3366. Intitulée GDS IBL**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100261DAJ en date du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription du Nord Pas-de-Calais et Picardie ;

**Vu** la décision n°105283DAJ en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription du Nord Pas-de-Calais et Picardie notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité n° 3366 intitulée GDS IBL sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1<sup>er</sup> août 2012

Pour le Président et par délégation  
La déléguée régionale  
Françoise PAILLOUS



Délégation  
Nord - Pas de calais Picardie

[www.dr18.cnrs.fr](http://www.dr18.cnrs.fr)

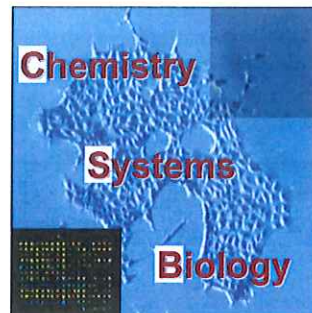
Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canoniers  
59046 LILLE Cedex

T. +33 (0)3 20 12 58 27

Affaire suivie par Nathalie DUGAUTIER  
Responsable Budget et Pôle Ressources

Mail : [nathalie.dugautier@dr18.cnrs.fr](mailto:nathalie.dugautier@dr18.cnrs.fr)

Chemistry Systems Biology  
CSB platform  
<http://csb.ibl.fr>

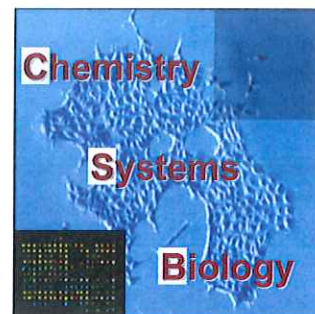


Institut de Biologie de Lille  
GDS3366  
1 rue du Pr Calmette 59021 Lille Cedex  
Tel : 03 20 87 12 14, email : [csb@ibl.fr](mailto:csb@ibl.fr)

**Tarifs 2012 pour l'utilisation des systèmes de la plate-forme CSB**

- HPLC/Analytique système 1 WATERS, coût horaire : 3.42€
- HPLC/Analytique système 2 WATERS, coût horaire : 3.42€
- Préparative HPLC/Automatic WATERS, coût unitaire : 31.47€
- Préparative HPLC/Semi-prep WATERS, coût horaire : 7.62€
- Préparative HPLC/Prep WATERS, coût horaire : 11.86€
- Nano HPLC/LC PACKINGS: coût horaire 3.65€
- Electrophoresis Capillary, coût horaire : 2.86€
- LC MS/WATERS, coût horaire : 15.16€
- Analysis BIACORE 2000, coût horaire : 36.04€
- MALDI TOF/APPLIED BIOSYSTEMS, coût unitaire : 29.36€
- Fluorescent Scanner/TECAN, coût unitaire : 6.51€
- Contact spotter/GENETIX : coût horaire : 9.17€
- Sorbonne, coût fixe à la journée : 65€ (toute journée entamée est due).

Chemistry Systems Biology  
CSB platform  
<http://csb.ibl.fr>



Institut de Biologie de Lille  
GDS3366  
1 rue du Pr Calmette 59021 Lille Cedex  
Tel : 03 20 87 12 14, email : [csb@ibl.fr](mailto:csb@ibl.fr)

**Tarifs 2012 : Réalisation de m synthèses peptidiques pour un nombre total de n résidus sur INTAVIS.**

- Coût de la synthèse en plaque de  $1 < m < 48$  peptides pour  $5 \mu$  moles :  $(0.95\text{€}) \times n + 2.64\text{€}$
- Coût de la synthèse en plaque de  $1 < m < 48$  peptides pour  $10 \mu$  moles :  $(1.52\text{€}) \times n + 2.64\text{€}$
- Coût de la synthèse en plaque de  $49 < m < 96$  peptides pour  $5 \mu$  moles :  $(0.76\text{€}) \times n + 2.47\text{€}$
- Coût de la synthèse en plaque de  $49 < m < 96$  peptides pour  $10 \mu$  moles :  $(1.33\text{€}) \times n + 2.47\text{€}$
- Coût de la synthèse en plaque de  $97 < m < 144$  peptides pour  $5 \mu$  moles :  $(0.70\text{€}) \times n + 2.40\text{€}$
- Coût de la synthèse en plaque de  $97 < m < 144$  peptides pour  $10 \mu$  moles :  $(1.29\text{€}) \times n + 2.40\text{€}$
- Coût de la synthèse en plaque de  $145 < m < 192$  peptides pour  $5 \mu$  moles :  $(0.68\text{€}) \times n + 2.38\text{€}$
- Coût de la synthèse en plaque de  $145 < m < 192$  peptides pour  $10 \mu$  moles :  $(1.26\text{€}) \times n + 2.38\text{€}$
- Coût de la synthèse en colonne pour  $50 \mu$  moles :  $(13.71\text{€}) \times n + 7.86\text{€}$
- Coût de la synthèse en colonne pour  $100 \mu$  moles :  $(21.85\text{€}) \times n + 7.86\text{€}$

*Résine et plaque à apporter par les utilisateurs*

**Tarifs 2012 pour la réalisation d'une synthèse peptidique de n résidus sur Liberty CEM**

- Coût de la synthèse pour 1 m mole :  $(48.45\text{€}) \times n + 20.85\text{€}$
- Coût de la synthèse pour 0.5 m moles :  $(39.43\text{€}) \times n + 20.85\text{€}$
- Coût de la synthèse pour 0.25 m moles :  $(31.93\text{€}) \times n + 20.85\text{€}$
- Coût de la synthèse pour 0.1 m moles :  $(28.02\text{€}) \times n + 20.85\text{€}$

*Résine à apporter par les utilisateurs*



## **DEC121017DR20**

Décision relative au tarif du logiciel de gestion des colloques « Azur Colloques » -  
Délégation Côte d'Azur

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 112575DAJ en date du 22 novembre 2011 portant nomination de Mr Pierre DAUCHEZ aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur

**Vu** la décision n° 112584DAJ en date du 22 novembre 2011 donnant délégation de signature à Mr Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

La présente décision a pour objet de mettre à jour les tarifs du logiciel de gestion des colloques « Azur Colloques » développé par la délégation Côte d'Azur.

#### **Article 2 :**

Le tarif de gestion des inscriptions, encaissements et facturations effectuée au moyen du logiciel « Azur Colloques » est fixé à 700€ HT par colloque. Au-delà de 6 colloques réalisés au cours d'une même année civile, le tarif est plafonné à 4 500€ HT.

La TVA appliquée est la TVA au taux normal en vigueur au jour de la facturation.

#### **Article 3 :**

Ce tarif prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### **Article 4 :**

Cette décision annule et remplace la décision n° 100021DR20 du 9 juin 2010.

#### **Article 5 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Valbonne, le 9 mars 2012

Pour le Président et par délégation  
Le délégué régional,  
Pierre DAUCHEZ



Délégation Côte d'Azur

Les Lucioles 1  
250 Rue Albert Einstein  
06560 Valbonne

## **DEC122317DR20**

Décision fixant le tarif d'affrètement des navires de la division technique de l'INSU (DT INSU) UPS 855

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 112575DAJ en date du 22 novembre 2011 portant nomination de Mr Pierre DAUCHEZ aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur

**Vu** la décision n° 112584DAJ en date du 22 novembre 2011 donnant délégation de signature à Mr Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le tarif journalier d'affrètement des navires de la division technique de l'INSU - UPS 855 est fixé selon le barème joint en annexe.

La TVA appliquée est la TVA au taux normal.

#### **Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 22 août 2012.

#### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Valbonne, le 22 août 2012

Pour le Président et par délégation  
Le délégué régional,  
Pierre DAUCHEZ



Délégation Côte d'Azur

Les Lucioles 1  
250 Rue Albert Einstein  
06560 Valbonne

## Annexe

### Barème des tarifs journaliers d'affrètement des navires de l'INSU

Nom du navire	Tarif journalier HT
Côtes de la Manche	6 500€
Téthys II	6 500€
Antedon II	2 000€
Néreis II	1 700€
Sépia II	1 700€
Néomysis	1 600€
Albert Lucas	1 200€
Planula IV	1 000€
Embarcations de station	800€

DEC122347DR05

**Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Île-de-France Ouest et Nord**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

**Vu** la décision n° 206/83 du 1er septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100019DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Île-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision DEC121148DRH du 27 mars 2012 désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au titre de l'année 2012, les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation Île-de-France Ouest et Nord sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

**Pour les personnels du CNRS :**

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD Recherche EPST,

- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

**Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :**

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 août 2012

Gilles TRAIMOND

Le délégué régional

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5534  
Centre de génétique et de physiologie moléculaire et cellulaire**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5534 Centre de génétique et de physiologie moléculaire et cellulaire,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5534 Centre de génétique et de physiologie moléculaire et cellulaire à compter du 10 février 2011.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus :
  - Collège A chercheurs et enseignants-chercheurs : 6
  - Collège B ITA et BIATOSS : 4
  - Collège C doctorants : 2;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> août 2012

Pour le président et par délégation,  
Bertrand Minault  
Délégué régional

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5558  
Biologie et biométrie évolutive**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5558 Biologie et biométrie évolutive,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5558 Biologie et biométrie évolutive à compter du 25 janvier 2011.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 21 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 15 membres élus :
  - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 10
  - Collège BIATOSS / ITA : 3
  - Collège non permanents : 2 ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> août 2012

Pour le président et par délégation,  
Bertrand Minault  
Délégué régional

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

**Vu** la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Rhône Auvergne, s'établit comme suit :

- |                        |                                                         |
|------------------------|---------------------------------------------------------|
| - SGEN-CFDT :          | 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants |
| - SNCS-FSU :           | 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant     |
| - SNTRS-CGT :          | 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants |
| - SUD Recherche EPST : | 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant     |
| - UNSA Recherche :     | 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant     |

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 27 juillet 2012

Le délégué régional



DEC122229DR07DR07

**Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR5513 Laboratoire de Tribologie et Dynamique des Systèmes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC090055DR07 du 6 mars 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5516 Laboratoire de Tribologie et Dynamique des Systèmes ;

**DECIDE :**

**Article 1er :**

L'article 2 de la décision n°DEC090055DR07 du 6 mars 2009 susvisée est modifié comme suit :

« Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité et le directeur adjoint, membres de droit ;
- 11 membres élus :
  - Collège des Chercheurs, enseignants-chercheurs et assimilés : 4
  - Collège des ITA et assimilés : 4
  - Collège des doctorants : 3
- 5 membres nommés. »

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire reste inchangée.

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 juillet 2012

Pour le président et par délégation,  
Bertrand Minault  
Délégué régional

DEC122263DR07

**Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR5189 Histoire et sources des mondes antiques**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121571DR07 du 30 avril 2011 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5189 Histoire et sources des mondes antiques ;

**Vu** la décision n° DEC112637INSHS du 9 juillet 2012 portant nomination de M. Laurent Coulon aux fonctions de directeur-adjoint de l'UMR5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques ;

**DECIDE :**

**Art. 1 -** La décision n° DEC121571DR07 du 30 avril 2011 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

A l'article 2, le terme « le directeur adjoint » est ajouté, et le terme « 4 membres nommés » est remplacé par « 3 membres nommés ».

**Art. 2 -** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 juillet 2012

Pour le président et par délégation,  
Bertrand Minault  
Délégué régional

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5259  
Laboratoire de mécanique des contacts et des structures**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5259 Laboratoire de mécanique des contacts et des structures,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5259 Laboratoire de mécanique des contacts et des structures à compter du 17 janvier 2011.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 12 membres élus :
  - Collège professeurs, DR, maitres de conférences et CR : 6
  - Collège IATOS : 3
  - Collège doctorants : 3 ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> août 2012

Pour le président et par délégation,  
Bertrand Minault  
Délégué régional

DEC122351DR12

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

**Vu** la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC121838DAJ du 26 juin 2012 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale [nom de la délégation], s'établit comme suit :

[en fonction du tableau de répartition des sièges, compléter le nombre de sièges requis et supprimer les mentions inutiles]

- SGEN-CFDT : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

- SNCS-FSU : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants

- SNIRS-CGC : 0 représentant titulaire – 0 représentant suppléant

- SNPREEES-FO : 0 représentant titulaire – 0 représentant suppléant

- SNTRS-CGT : 3 représentants titulaires – 3 représentants suppléants
- SUD Recherche EPST : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- UNSA Recherche : 0 représentant titulaire – 0 représentant suppléant

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 28 août 2012

Le délégué régional  
M. Younis HERMES

Décision n°12.0298 DR12 du 5 juin 2012 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives pour le CNRS délégation Provence et Corse pour l'année 2012

**DR12 - Délégation Provence et Corse,**

**Le Délégué Régional,**

Vu le Décret n° 82-993 du 24-11-1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS),

Vu le Décret n°82-447 du 28 mai 1992 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,

Vu la circulaire n°206/83 du 1<sup>er</sup> septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS,

Vu les résultats des élections au commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011,

Vu les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011,

Vu la décision n°DEC121148DRH désignant les organisations syndicales qui bénéficient des droits attribués par les par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n°82-447 précité,

Vu l'article 24 de la circulaire précitée prévoyant que chaque délégation prend à son niveau une décision fixant la liste des organisations syndicales qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n°82-447 précité

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Au titre de l'année 2012, les organisations syndicales les plus représentatives pour la délégation Provence et Corse sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

**Pour les personnels du CNRS :**

- syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),

- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissement d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD-Recherche EPST,
- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants-chercheurs, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

**Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :**

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

**Article 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 5 juin 2012

Le Délégué Régional,

Younis HERMES

## **DEC122359DR12**

Décision n°12.0298 DR12 du 5 juin 2012 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives pour le CNRS délégation Provence et Corse pour l'année 2012

### **DR12 - Délégation Provence et Corse,**

#### **Le Délégué Régional,**

Vu le Décret n° 82-993 du 24-11-1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS),

Vu le Décret n°82-447 du 28 mai 1992 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,

Vu la circulaire n°206/83 du 1<sup>er</sup> septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS,

Vu les résultats des élections au commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011,

Vu les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011,

Vu la décision n°DEC121148DRH désignant les organisations syndicales qui bénéficient des droits attribués par les par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n°82-447 précité,

Vu l'article 24 de la circulaire précitée prévoyant que chaque délégation prend à son niveau une décision fixant la liste des organisations syndicales qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n°82-447 précité

#### **Décide**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Au titre de l'année 2012, les organisations syndicales les plus représentatives pour la délégation Provence et Corse sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

#### **Pour les personnels du CNRS :**

- syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),



- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissement d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD-Recherche EPST,
- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants-chercheurs, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

**Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :**

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

**Article 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 5 juin 2012

Le Délégué Régional,

Younis HERMES

DEC122360DR12

**Décision n°12.0402 fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° 121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès verbal de dépouillement du scrutin en date du 20 octobre 2011 portant récapitulatif des votes et décompte des sièges attribués à chaque liste,

**Vu** la décision n° DEC121838DAJ du 26 juin 2012 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Provence et Corse, sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- le syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),

- l'union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 juillet 2012

Le délégué régional,

Younis HERMES

DEC122339DR15

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein de la commission régionale de formation permanente**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 100033DAJ du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 121050DAJ du 23 mars 2012 portant nomination de M. Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin à compte du 1<sup>er</sup> avril 2012 ;

**Vu** la décision n° 121296DRH du 23 avril 2012 modifiant la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente ;

**Vu** l'avis du comité technique du 30 mars 2012 ;

**Vu** le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Cette décision annule et remplace la décision n° 121972DR15 du 2 juillet 2012**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des 6 sièges des représentants du personnel à la commission régionale de formation permanente (CRFP) de la délégation Aquitaine-Limousin, s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 2 représentants titulaires
- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires - 1 représentante suppléante
- UNSA Recherche : 1 représentante titulaire.

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 23 août 2012

Le délégué régional  
**Christophe GIRAUD**

DEC122332DR15

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein de la commission régionale d'action sociale**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 100033DAJ du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 121050DAJ du 23 mars 2012 portant nomination de M. Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin à compte du 1<sup>er</sup> avril 2012 ;

**Vu** la décision n° 121295DRH du 23 avril 2012 modifiant la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une CNAS et des CORAS ;

**Vu** l'avis du comité technique du 30 mars 2012 ;

**Vu** le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Cette décision annule et remplace la décision n° 121945DR15 du 2 juillet 2012**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des 6 sièges des représentants du personnel à la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Aquitaine-Limousin, s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 2 représentantes titulaires - 1 représentante suppléante
- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire - 1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires
- UNSA Recherche : 1 représentante titulaire - 1 représentant suppléant.

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 23 août 2012

Le délégué régional  
**Christophe GIRAUD**

DEC122192DR17

**Décision portant cessation d'activité de Irène Campistron aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)<sup>1</sup>**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC121018DR17 du 09 mars 2012 portant nomination de Irène Campistron aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par Irène Campistron, dans l'unité du CNRS n°6283, à compter du 01 juillet 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait au Mans, le 31 juillet 2012

Le directeur de l'unité

Jean-Marc Greneche

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université du Maine

Rachid El Guerjouma

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

DEC122200DR17

**Décision portant cessation d'activité de Sébastien Briand aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)<sup>1</sup>**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC120988DR17 du 06 mars 2012 portant nomination de Sébastien Briand aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par Sébastien Briand, dans l'unité du CNRS n°6590, à compter du 01 juillet 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 25 juillet 2012

Le directeur de l'unité

Vincent Gouëset

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 2

Jean-Emile Gombert

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

DEC121941DR19

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation Normandie**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

**Vu** la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC100252 du 5 octobre 2010 donnant délégation de signature à M. Frédéric FAURE, délégué régional pour la circonscription Normandie.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Normandie, s'établit comme suit :

- SUD Recherche EPST : 3 représentants titulaires – 3 représentants suppléants
- SGEN-CFDT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 30 août 2012

Le délégué régional

Frédéric FAURE



**DEC122319DR20**

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

**Vu** la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Vu** la décision DEC112584DAJ donnant délégation de signature au délégué régional,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Côte d'Azur, s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

- SNTRS-CGT : 3 représentants titulaires – 3 représentants suppléants

- UNSA Recherche : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 21 août 2012

Pierre DAUCHEZ  
Délégué Régional

## **DEC122262DAJ**

Décision portant modification de la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

### **LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2012 portant création de commissions interdisciplinaires au CoNRS ;

**Vu** décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** les avis du Conseil scientifique du CNRS des 10 octobre 2011 et 22 mai 2012 ;

**Vu** les avis du Comité technique du CNRS des 22 novembre 2011 et 6 juin 2012 ;

**Vu** les délibérations du Conseil d'administration du CNRS des 1<sup>er</sup> décembre 2011 et 5 juillet 2012,

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – La décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

**I.** A l'article 1<sup>er</sup>, les mots : « Institut des Sciences Mathématiques et de leurs interactions » sont remplacés par les mots : « Institut national des Sciences Mathématiques et de leurs interactions ».

**II.** Le 4.1 de l'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 4.1 – Institut de Chimie (INC)

- Section 11. - Systèmes et matériaux supra et macromoléculaires : élaboration, propriétés, fonctions ;

- Section 12. - Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés ;
- Section 13. - Chimie physique, théorique et analytique ;
- Section 14. - Chimie de coordination, catalyse, interfaces et procédés ;
- Section 15. - Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés ;
- Section 16. - Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique ;
  
- Commission interdisciplinaire 51. - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques ;
- Commission interdisciplinaire 52. - Environnement sociétés : du fondamental à l'opérationnel ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant. »

**III.** Le 4.2 de l'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 4.2 – Institut des Sciences de l'Information et de leurs interactions (INS2I)

- Section 06. - Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations;
- Section 07. - Sciences de l'information : traitements, systèmes intégrés matériel-logiciel, robots, commandes, images, contenus, interactions, signaux et langues.
  
- Commission interdisciplinaire 51. - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques. »

**IV.** Le 4.3 de l'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 4.3 – Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS)

- Section 08. - Micro et nanotechnologies, micro et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique ;
- Section 09. - Ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique, acoustique ;
- Section 10. - Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation.

- Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant. »

**V.** Le 4.4 de l'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 4.4 – Institut des Sciences Biologiques (INSB)

- Section 20. - Biologie moléculaire et structurale, biochimie ;
  - Section 21. - Organisation, expression, évolution des génomes. Bio-informatique et biologie des systèmes ;
  - Section 22. - Biologie cellulaire, développement, évolution-développement, reproduction ;
  - Section 23. - Biologie végétale intégrative ;
  - Section 24. - Physiologie, vieillissement, tumorigenèse ;
  - Section 25. - Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie ;
  - Section 26. - Cerveau, cognition et comportement ;
  - Section 27. - Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation ;
  - Section 28. - Pharmacologie, bio-ingénierie, imagerie, biotechnologie ;
- 
- Commission interdisciplinaire 51. - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques ;
  - Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques ;
  - Commission interdisciplinaire 54. - Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant. »

**VI.** Le 4.5 de l'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 4.5 – Institut national des Sciences Mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

- Section 41. - Mathématiques et interactions des mathématiques ;
- Commission interdisciplinaire 51. - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques. »

**VII.** Le 4.6 de l'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 4.6 – Institut des Sciences Humaines et sociales (INSHS)

- Section 32. - Mondes anciens et médiévaux ;
  - Section 33. - Mondes modernes et contemporains ;
  - Section 34. - Sciences du langage ;
  - Section 35. - Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art ;
  - Section 36. - Sociologie et sciences du droit ;
  - Section 37. - Economie et gestion ;
  - Section 38. - Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines ;
  - Section 39. - Espaces, territoires et sociétés ;
  - Section 40. - Politique, pouvoir, organisation ;
- 
- Commission interdisciplinaire 52. - Environnement sociétés : du fondamental à l'opérationnel ;
  - Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques. »

**VIII.** Le 4.7 de l'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 4.7 – Institut Ecologie et environnement (INEE)

- Section 29. - Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés ;
  - Section 30. - Surface continentale et interfaces ;
  - Section 31. - Hommes et milieux : évolution, interactions ;
- 
- Commission interdisciplinaire 51. - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques ;
  - Commission interdisciplinaire 52. - Environnement sociétés : du fondamental à l'opérationnel ;
  - Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques ;
  - Commission interdisciplinaire 54. - Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant. »

**IX.** Le 4.8 de l'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 4.8 – Institut de Physique (INP)

- Section 02. - Théories physiques : méthodes, modèles et applications ;
- Section 03. - Matière condensée : structures et propriétés électroniques ;
- Section 04. - Atomes et molécules, optique et lasers, plasmas chauds ;

- Section 05. - Matière condensée : organisation et dynamique ;
- Commission interdisciplinaire 51. - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant. »

X. Le 4.9 de l'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 4.9 – Institut National de Physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

- Section 01. - Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant. »

XI. Le 4.10 de l'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 4.10 – Institut National des Sciences de l'univers (INSU)

- Section 17. - Système solaire et univers lointain ;
- Section 18. - Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles ;
- Section 19. - Système Terre : enveloppes superficielles ;
- Section 30. - Surface continentale et interfaces ;
- Commission interdisciplinaire 52. - Environnement sociétés : du fondamental à l'opérationnel ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant. »

**Art. 2** – La présente décision, qui entrera en vigueur à la date de renouvellement des membres des sections du CoNRS, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2012

ALAIN FUCHS



## **BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

### **Directeur de la publication**

Xavier Inglebert

### **Pour consulter le BO et ses archives**

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution

Août 2012

ISSN 1148-4853

